

4

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS EN 2023

4.1	CADRE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	208
4.1.1	Principes et méthodes comptables	208
4.1.2	Périmètre de consolidation	208
4.2	CONTEXTE DE MARCHÉ EN 2023	208
4.2.1	Environnement macroéconomique et financier	208
4.2.2	Le marché de la gestion d'actifs	210
4.3	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'AMUNDI EN 2023	214
4.3.1	Faits marquants	214
4.3.2	Amundi poursuit son développement	214
4.3.3	Une activité satisfaisante	215
4.3.4	Une rentabilité de haut niveau	217
4.3.5	Indicateurs alternatifs de performance (IAP)	219
4.3.6	Dividende	220
4.4	BILAN ET STRUCTURE FINANCIÈRE	221
4.4.1	Bilan consolidé d'Amundi	221
4.4.2	Éléments hors bilan	223
4.4.3	Structure financière	223
4.5	DONNÉES BOURSIÈRES	226
4.5.1	Forte création de valeur pour les actionnaires	226
4.5.2	Amundi en bourse	227
4.5.3	Politique de dividende	228
4.5.4	Calendrier 2024 de la communication financière et contacts	229
4.5.5	Renseignements sur le capital et les actionnaires	229
4.6	INFORMATIONS DIVERSES	234
4.6.1	Transactions avec les parties liées	234
4.6.2	Principaux risques et contrôle interne	234
4.7	ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES	235
4.8	ANALYSE DES RÉSULTATS D'AMUNDI (SOCIÉTÉ MÈRE)	235
4.9	INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS	236

4.1 CADRE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1.1 Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables et leurs évolutions sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2023.

4.1.2 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation ainsi que ses évolutions sont décrits dans la note 9.3 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Pour mémoire, le 31 décembre 2021 Amundi a fait l'acquisition de Lyxor auprès de la Société Générale, ayant pour impact la reprise à cette date du bilan et des encours de gestion, mais sans impact sur le compte de résultat consolidé ou la collecte pour l'exercice 2021, alors que Lyxor est pleinement intégré pour l'exercice 2022 et les suivants.

4.2 CONTEXTE DE MARCHÉ EN 2023

4.2.1 Environnement macroéconomique et financier

L'année économique et financière 2023 a été marquée par une nette atténuation de la stagflation qui avait caractérisé 2022. En effet, l'inflation a beaucoup reflué, quoique restant, en fin d'année, au-dessus des cibles des banques centrales. La croissance a surpris à la hausse aux États-Unis, l'Europe a évité la sévère récession attendue en début d'année et l'activité est restée soutenue, dans l'ensemble, dans les économies émergentes (malgré une reprise décevante en Chine). Les banques centrales des économies avancées ont poursuivi leurs hausses de taux, un mouvement largement perçu comme terminé en fin d'année, alors que certaines banques centrales des économies émergentes commençaient déjà à baisser les leurs. Sur les marchés, les rendements obligataires ont touché de nouveaux points hauts avant de baisser fortement en toute fin d'année, tandis que les indices d'actions ont, en majorité, réalisé de belles progressions.

Zone euro

Début 2023, les craintes étaient vives de voir l'activité économique s'effondrer en raison des difficultés d'approvisionnement en gaz naturel. Toutefois, les prix de l'énergie ont rapidement baissé et la forte récession attendue n'a pas eu lieu. En revanche, l'activité n'est pas parvenue à accélérer plus tard dans l'année, en raison notamment de difficultés spécifiques au secteur industriel et de la hausse des taux d'intérêt. Ainsi, au cours des trois premiers trimestres, le PIB de la zone euro est resté quasi-inchangé. Sur la même période, du fait de la composition de leurs économies (davantage de services et moins d'industrie) la France et l'Espagne ont connu une croissance un peu supérieure à celle de l'Allemagne et de l'Italie.

2,9 %

TAUX D'INFLATION 2023 ZONE EURO

L'inflation, pour sa part, a nettement reflué : en décembre 2023, la progression sur 12 mois de l'indice général des prix à la consommation n'était plus que de 2,9 % (contre 9,2 % en décembre 2022) et celle de l'indice sous-jacent de 3,4 % (contre 5,2 %). La BCE a remonté ses taux directeurs à six reprises, lors de chacun de ses comités de politique monétaire (toutes les 6 semaines environ) de février à septembre, portant son taux de rémunération des dépôts à 4,0 % (contre 2,0 % fin décembre 2022). Elle a ensuite interrompu ce mouvement, mais ne s'engageait pas, en fin d'année, sur des baisses de taux imminentes.

États-Unis

L'économie américaine a bien mieux résisté que prévu à la forte hausse des taux d'intérêt. Sur les 3 premiers trimestres de l'année, le PIB a progressé de 2,3 % (avec même une accélération au T3). De plus, les créations d'emplois ont été supérieures à 200 000 par mois en moyenne sur l'année, soit un chiffre très élevé, tandis que le taux de chômage s'est maintenu à un niveau très bas (3,7 % en décembre). L'épargne abondante accumulée par les ménages durant la crise du COVID, les réserves de financement et de trésorerie des entreprises (qui leur ont permis de ne subir que progressivement la hausse des taux) et des mesures budgétaires favorables à l'investissement expliquent ces bons chiffres. Un ralentissement était toutefois perceptible en fin d'année. L'inflation, pour sa part, a beaucoup diminué : en novembre, la hausse sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation était de 3,1 % (contre 6,5 % en décembre 2022), celle de l'indice sous-jacent de 4,0 % (contre 5,7 %). L'indice d'inflation *Core PCE* (suivi par la Fed), pour sa part, voyait sa progression ramenée à 3,2 % (contre 4,9 % en décembre 2022). La Réserve fédérale a remonté ses taux à 4 reprises entre février et juillet, portant la borne haute des Fed Funds à 5,5 %. En fin d'année, elle indiquait que le rythme des futures baisses de taux était désormais en discussion.

Marchés émergents

Malgré un ralentissement au second semestre, la croissance des économies émergentes est restée stable en termes annuels (progression du PIB d'environ 4 %). Elle a bien résisté aux vents contraires de la reprise chinoise décevante (surtout au deuxième trimestre), des taux d'intérêts américains et mondiaux plus élevés et des crises et tensions géopolitiques. Le ralentissement de la demande domestique et la dissipation des chocs d'offre négatifs ont permis une modération de l'inflation, qui, des prix des secteurs volatils et des biens, s'est progressivement diffusée à l'inflation des services, pourtant plus rigide. Cette tendance a permis aux banques centrales des économies émergentes d'initier des cycles de baisses de leurs taux directeurs, alors même que la Réserve fédérale américaine continuait d'augmenter les siens. Le mouvement a débuté en Amérique Latine, concernant toutes les grandes banques centrales, à l'exception de celle du Mexique, et a gagné l'Europe Centrale et de l'Est. Les politiques économiques, pour leur part, ont évolué dans une direction plus orthodoxe : au Brésil, le Président Lula s'en est tenu à des politiques prudentes, en Turquie, le Président Erdogan a effectué une volte-face en faveur d'une approche plus classique tandis que le nouveau Président argentin Javier Milei a été élu sur un programme libéral très ambitieux.

Taux

L'année 2023 s'est déroulée largement en deux temps. Premier épisode : des rendements en hausse jusqu'à fin octobre, portés par la résilience des économies et la fermeté des banquiers centraux pour maintenir les taux en territoire restrictif. Second épisode : une fin d'année marquée par une forte baisse des taux courts et longs. Le 10 ans américain a clôturé l'année à environ 3,8 % et le 10 ans allemand aux alentours de 2 %. Le marché s'attend également à ce que la Fed et la BCE entament leur cycle de réduction des taux en mars. Cette baisse très rapide des taux s'explique par i) Une baisse de l'inflation plus forte que prévue dans les économies développées, et ii) un changement de ton de la Fed, désormais revenue au point où ses deux mandats « inflation » et « emploi » sont importants. La Fed est en effet rassurée par le recul de l'inflation et les membres du FOMC sont désormais très attentifs à l'impact de la hausse des taux sur la croissance. L'objectif étant d'éviter un ralentissement excessif de l'activité, la Fed ne souhaite pas restreindre l'économie plus longtemps que nécessaire. Enfin, iii) une croissance économique qui surprend toujours à la baisse dans la zone euro. Toutefois, le marché du travail de la zone euro reste solide. Les marchés s'attendent désormais à un retour rapide de l'inflation à 2 % sans récession.

Actions

+ 19,5 %

HAUSSE MARCHÉS ACTIONS (MSCI WORLD AC) 2023

Les marchés d'actions se sont inscrits en forte hausse en 2023, le MSCI World AC augmentant de + 19,5 % sur l'année. La désinflation globale ainsi que la résilience de l'économie américaine ont été les principaux catalyseurs en 2023, avec l'évolution des taux longs. Bien que, sur l'année, les taux longs américains ne progressent que peu, ils ont connu de forts mouvements, dépassant même la barre des 5 % en octobre. En plus des bons chiffres économiques, le MSCI USA (+ 25 %) a profité de la très bonne performance des « Magnificent 7 » (Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta, Tesla). L'Europe (+ 11,2 %) fait moins bien que son homologue américaine. Au sein de l'Europe, la zone Euro se distingue (+ 16 %). A l'exception du Portugal, les pays dit du « Sud » ressortent en tête. L'Espagne progresse de + 23,9 % suivie de près par l'Italie (+ 27,2 %). Les Pays-Bas (+ 14,8 %) enregistrent aussi une forte progression cette année et finissent sur la troisième marche du podium. Les autres pays membres terminent l'année aussi dans le vert, le Portugal (+ 1,5 %) fermant la marche. Le marché japonais (+ 25,9 %) ressort en tête des marchés développés, profitant de la baisse du yen, d'une amélioration de l'économie et de réformes encourageantes en termes de gouvernance des entreprises. Le MSCI Emergents clôture l'année en territoire positif (+ 7,1 %) malgré la très mauvaise performance du marché chinois (- 12,8 %). Au niveau sectoriel, tous les secteurs européens ressortent dans le vert à l'exception du secteur des biens de consommation de base (- 3,4 %). Les secteurs sensibles aux variations des taux d'intérêt ont su tirer leur épingle du jeu, avec en tête le secteur des services informatiques et de la technologie (+ 32,9 %), suivi du secteur industriel (+ 23,6 %), du secteur bancaire (+ 19,2 %) et du secteur de l'immobilier (+ 17,7 %) qui a fini par se reprendre en fin d'année. Enfin, toujours en Europe, les valeurs dites « Value » (+ 9,7 %) ont légèrement sous-performé les valeurs de croissance (+ 12,8 %).

4.2.2 Le marché de la gestion d'actifs ⁽¹⁾

Alors que les tensions géopolitiques et la montée de l'inflation avaient engendré une décollecte nette mondiale de près de - 600 milliards d'euros sur les **fonds de moyen long et long terme** en 2022, les mêmes produits ont enregistré des **souscriptions nettes de plus de + 140 milliards d'euros sur l'année 2023**. Si cette performance demeure positive, elle n'en demeure pas moins très éloignée de l'année 2021 avec sa collecte historique de l'ordre de plus de + 2 500 milliards d'euros.

> + 500 Mds€

COLLECTE MONDIALE OBLIGATAIRE 2023

Alors que les taux d'intérêt semblaient être en passe d'avoir atteint un point haut sur la période, bonifiant d'autant le rendement des obligations tout en limitant le risque de taux, les investisseurs en **fonds obligataires** sont revenus sur le marché et ont réalloué pour **plus de + 500 milliards d'euros** vers les fonds obligataires jusqu'à fin décembre 2023, correspondant à plus de 4 % des encours qui étaient investis dans ce type de fonds en début d'année. Le contraste est saisissant avec l'année 2022, qui s'était achevée sur une décollecte de l'ordre de plus de - 400 milliards d'euros pour les fonds obligataires. A l'autre bout du spectre, la **gestion diversifiée** semble par ailleurs continuer à faire les frais de la hausse des taux, les investisseurs retirant plus de - 330 milliards d'euros de ce type de fonds, menant à une décroissance organique de près de 4 % sur ce marché. Les **fonds actions** ne réussissent pas à sortir du marasme malgré la

bonne performance des marchés actions, arrivant à peine à s'inscrire en très légère hausse (+ 12 milliards d'euros) après une année 2022 blanche. Les **stratégies alternatives** (*hedge funds*) encapsulées dans des fonds ouverts accusent un recul du même ordre que l'année précédente avec une décollecte de l'ordre de - 25 milliards d'euros, soit plus de 7,9 % des encours de cette catégorie en début d'année de 315 milliards d'euros.

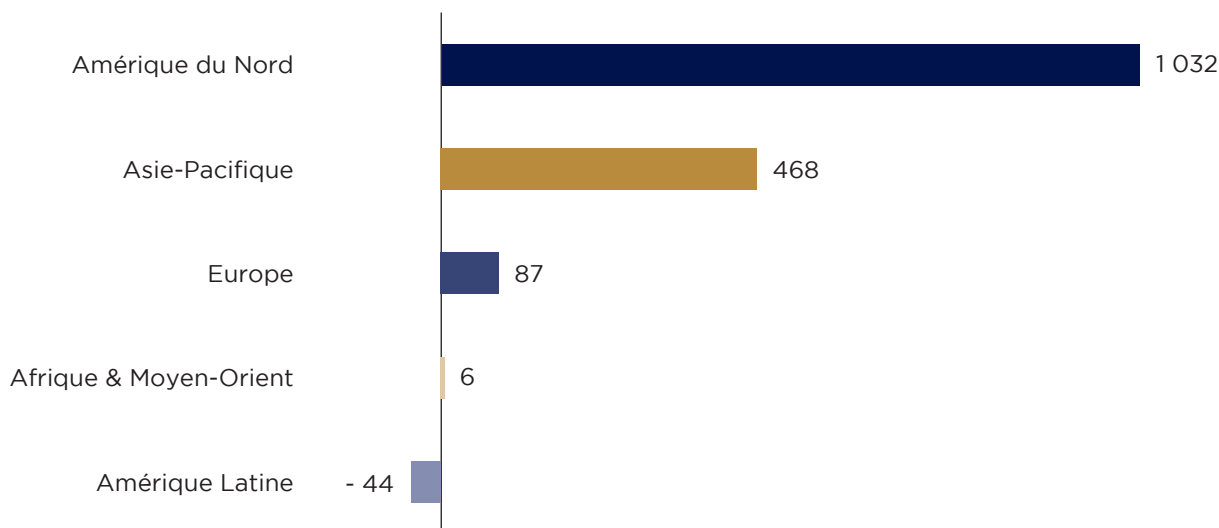
Les **fonds monétaires** tirent leur épingle du jeu dans cet environnement à taux élevé, à l'instar de l'année précédente. Leur collecte s'élève ainsi à environ + 1 400 milliards d'euros sur l'année 2023, multipliant par près de treize la collecte de 2022 (+ 110 milliards d'euros).

L'engouement des investisseurs pour la **gestion passive** a été une fois de plus confirmée au cours de l'année. Les flux nets vers les fonds indiciels et ETF se sont établis à plus de + 820 milliards d'euros sur la période, un volume approximativement similaire à l'année précédente (environ + 750 milliards d'euros). Hors monétaire, **la part de marché de la gestion active continue à reculer au niveau mondial, passant de 67 % à 65 %**. Cette accentuation de la part de marché de la gestion passive se confirme sur tous les marchés (Asie, Amérique du Nord, Europe).

Dans le périmètre de la gestion active, les **fonds « durables »** sont restés dans le vert avec une collecte nette de + 62 milliards d'euros s'expliquant essentiellement par la bonne performance des fonds monétaires durables (près de + 100 milliards d'euros). Par ailleurs, ce niveau reste en net recul par rapport à la collecte nette historique de plus de + 500 milliards d'euros en 2021.

Collecte nette mondiale 2023 par zone géographique (fonds à moyen et long terme et fonds monétaires)

(en milliards d'euros)



(1) Sources : Amundi et Broadridge Financial Solutions - FundFile & ETFGI / Fonds ouverts (hors mandats et fonds dédiés) à fin décembre 2022. La collecte des produits multi-distribués (cross-border) a été réaffectée en totalité en Europe.

4.2.2.1 Marché européen

Après une décollecte de plus de - 215 milliards d'euros en 2022, le marché européen des fonds réussit cette fois-ci à générer une **collecte nette positive de + 87 milliards d'euros** en 2023. Ce niveau demeure néanmoins bien moindre par rapport au niveau atteint en 2021 (+ 792 milliards d'euros).

Les investisseurs européens ont privilégié les placements moins risqués dans un environnement de taux élevé, c'est-à-dire les fonds monétaires et les fonds obligataires. La collecte de **fonds monétaires** s'élève ainsi à environ **+ 168 milliards d'euros** en 2023.

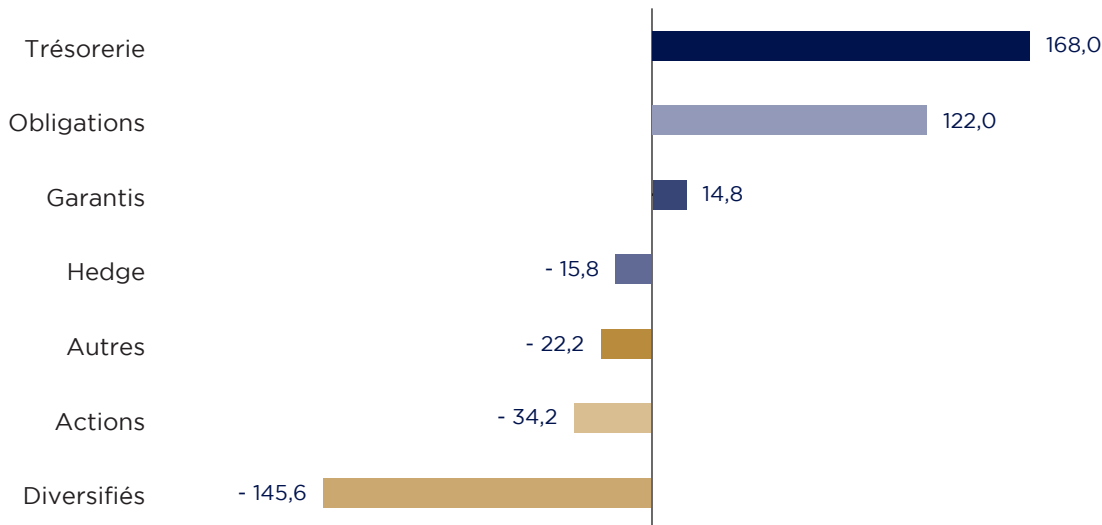
+ 168 Mds€

COLLECTE FONDS MONÉTAIRES EN EUROPE 2023

Les **fonds obligataires** clôturent l'année 2023 avec **+ 122 milliards d'euros** de collecte nette. Cette collecte est en grande partie le fait des fonds obligataires à maturité fixe (+ 69 milliards d'euros net sur la période) permettant aux investisseurs de verrouiller des rendements élevés.

Collecte nette 2023 en Europe par classe d'actifs

(en milliards d'euros)



Autres = ABS, dérivés, change, immobilier, matières premières...

Les sorties ont été particulièrement marquées sur les **fonds diversifiés** avec des rachats de l'ordre d'environ **- 146 milliards d'euros**. Les fonds diversifiés prudents (- 42 milliards d'euros) et flexibles (- 44 milliards d'euros) ont été les principales cibles des rachats des investisseurs.

Les **fonds actions** ont quant à eux mieux maîtrisé la décroissance que les fonds diversifiés (qui ne bénéficient certes pas du relais de croissance de la gestion passive) avec une décollecte de l'ordre de **- 34.2 milliards d'euros**. Les fonds actions mondiales figurent parmi les rares stratégies à afficher une collecte positive avec plus de + 60 milliards de collecte, grâce à leur plus grande diversification que les fonds actions françaises (environ - 13 milliards) ou encore du Royaume-Uni (approximativement - 30 milliards d'euros).

Dans un contexte de prise de conscience des enjeux climatiques, les **fonds actions dits « climat » collectent + 8 milliards d'euros** en 2023, une collecte néanmoins inférieure à celle de 2021 (+ 29 milliards d'euros) et aussi à celle de 2022 (+ 14 milliards d'euros).

4.2.2.2 Marchés d'Asie-Pacifique

Avec une collecte positive de l'ordre de + 332 milliards d'euros sur les produits de moyen et long terme et de + 136 milliards d'euros sur le monétaire, l'Asie-Pacifique est la deuxième région en termes de collecte nette en 2023. Plus particulièrement, alors que les collectes en fonds actions sont en berne dans les deux autres grandes régions que sont l'Amérique du Nord et l'Europe, dans la zone Asie-Pacifique, les fonds actions se démarquent en engrangeant des encours à hauteur de + 144 milliards.

+ 144 Mds€

COLLECTE EN ACTIONS EN ASIE-PACIFIQUE 2023

Le moteur de la collecte obligatoire aura été le dynamisme relatif du marché obligataire chinois (environ + 140 milliards d'euros), qui absorbe les deux tiers de la collecte sur cette

classe d'actifs. La tendance n'est pas la même sur le marché des fonds actions, avec un éclatement marqué de la collecte parmi des catégories aussi diverses que les actions chinoises (environ + 35 milliards d'euros), les actions du secteur des nouvelles technologies (environ + 19 milliards d'euros), les actions indiennes (environ + 16 milliards d'euros), ainsi que les actions Tech (environ + 13 milliards d'euros), pour ne citer que quelques catégories.

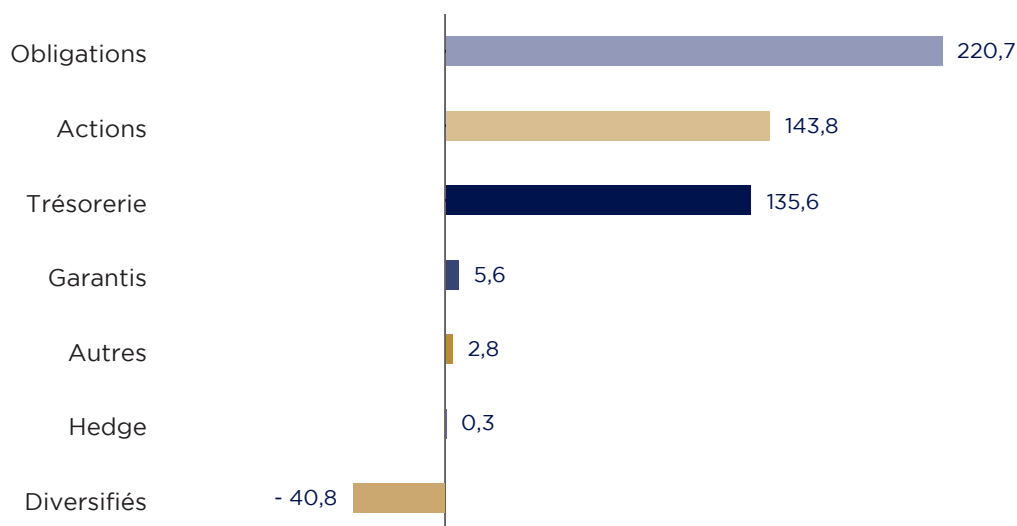
Seule ombre au tableau sur un marché des fonds asiatiques relativement résilient, les stratégies diversifiées, dont les rachats ont atteint un niveau de - 41 milliards d'euros sur l'année, à l'instar des autres régions.

La gestion passive absorbe 43 % de la collecte cette année, dont près de 70 % par les ETFs. Les flux sur les ETFs et fonds indiciaires ont un peu reculé par rapport à l'année précédente, qui affichait une part de l'ordre de 58 %.

Les encours gérés dans le cadre de stratégies « durables » prenant en compte des facteurs extra-financiers restent relativement stables d'une année sur l'autre.

Collecte nette 2023 en Asie-Pacifique par classe d'actifs

(en milliards d'euros)



Autres = ABS, dérivés, change, immobilier, matières premières...

4.2.2.3 Marché nord-américain

> 1 000 Mds€

COLLECTE NETTE EN AMÉRIQUE DU NORD 2023

Avec une **collecte positive de plus d'un trillion d'euros**, le marché nord-américain semble faire cavalier seul en 2023. Il s'agit cependant d'une performance en trompe-l'œil puisque la presque totalité de la collecte a été réalisée sur les **fonds monétaires** (plus d'un trillion d'euros de collecte nette également, soit la quasi totalité), et dans une bien moindre mesure, sur l'**obligataire** (+ 169 milliards d'euros).

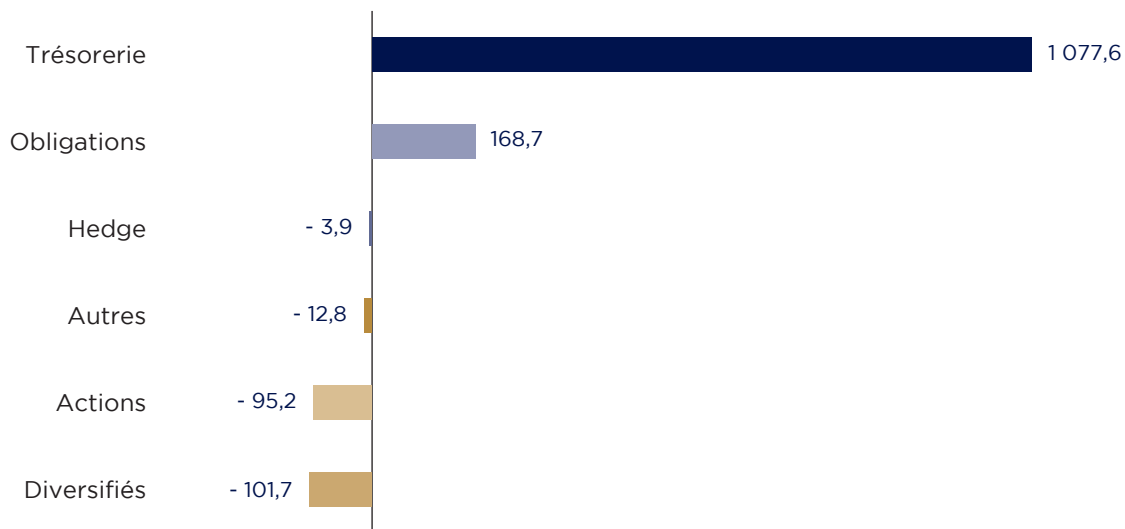
La décollecte nord-américaine s'est focalisée sur le marché **diversifié** avec - 102 milliards d'euros de sorties sur la période, suivi par les **fonds actions** (- 95 milliards d'euros).

Le découplage entre stratégies actives et stratégies passives est particulièrement net sur le marché nord-américain. En 2023, les fonds de **gestion passive** de moyen et long terme ont attiré + 427 milliards d'euros de collecte nette tandis que les fonds de **gestion active** de moyen et long terme ont souffert de sorties nettes de - 471 milliards d'euros.

En termes d'encours, la **gestion responsable demeure un segment relativement confidentiel** sur ce marché, y comptant pour approximativement 1,3 % des encours totaux, proportion inchangée d'une année sur l'autre.

Collecte nette 2023 en Amérique du Nord par classe d'actifs

(en milliards d'euros)



Autres = ABS, dérivés, change, immobilier, matières premières...

4.3 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'AMUNDI EN 2023

4.3.1 Faits marquants

En 2023, Amundi réalise de bonnes performances d'activité et de résultats, et s'adapte avec agilité :

- les encours à fin 2023 dépassent les 2 000 milliards d'euros, et la collecte nette est positive sur l'ensemble de l'année ;
- elle a été soutenue dans des expertises adaptées au contexte de marché – produits de trésorerie, gestion active obligataire, produits structurés ;
- les nouveaux produits répondant aux besoins de préservation du capital ont rencontré un vif intérêt, que ce soit les fonds obligataires à maturité ou les produits structurés à sous-jacents taux / crédit ;
- les équipes de gestion ont dégagé de bonnes performances en 2023 : 73 % des encours gérés en fonds ouverts du

groupe affichent une performance sur cinq ans dans le premier ou deuxième quartile de leur catégorie selon Morningstar ⁽¹⁾, notamment sur les stratégies actions et trésorerie, 270 fonds étaient notés 4 ou 5 étoiles par Morningstar, et 83 % des encours gérés des fonds actifs ⁽²⁾ surperformaient leur indice de référence ;

- la recherche constante d'efficacité opérationnelle a permis de maîtriser les charges et de conserver un coefficient d'exploitation au meilleur niveau de l'industrie ;
- enfin, la situation financière a été encore renforcée, permettant de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires un dividende de 4,10 euros par action, soit un rendement de 6,6 % ⁽³⁾.

4.3.2 Amundi poursuit son développement

Cette année, premier exercice complet d'exécution du plan stratégique Ambitions 2025, plusieurs initiatives de développement ont été engagées sur les moteurs de croissance identifiés :

- l'acquisition d'Alpha Associates permet de renforcer l'expertise en actifs réels ; ce spécialiste de la multi-gestion en actifs privés (dette privée, infrastructures et private equity), basée en Suisse et très bien implanté auprès de plus de 100 clients institutionnels, apportera des encours ⁽⁴⁾ de 8,5 milliards d'euros à fin 2023, en croissance de + 15 % par an en moyenne depuis 5 ans, pour créer avec les activités correspondantes d'Amundi un leader européen dans ce domaine ; ses expertises pourront être distribuées auprès de la large clientèle institutionnelle d'Amundi et adaptées aux besoins de la clientèle *Retail* ; en conséquence, les synergies de revenus liées à l'acquisition sont anticipées à plus de 20 millions d'euros la cinquième année ; l'opération devrait dégager un retour sur investissement supérieur à 13 % après 3 ans, en incluant 10 millions d'euros de synergies cette année-là et en tenant compte du paiement du prix échelonné sur cinq ans, sous conditions de croissance des revenus sur cette période ;
- en Asie, les encours progressent à 399 milliards d'euros, avec une collecte de + 21 milliards d'euros hors Chine, grâce à la poursuite de la forte croissance en Inde, le début de stabilisation des JV en Chine et une forte activité de la JV en Corée (+ 4,4 milliards d'euros) ;

- la gestion passive a poursuivi son développement après l'intégration de Lyxor, avec une forte collecte 2023 en ETFs (+ 13,0 milliards d'euros), dont les encours atteignent 207 milliards d'euros à fin 2023 ; Amundi a lancé un ETF innovant en dette souveraine de la zone euro ⁽⁵⁾, comprenant une part importante d'obligations vertes, qui a collecté + 2 milliards d'euros depuis son lancement en juin ;
- en Technologie & Services :
 - Amundi Technology avait 57 clients à fin 2023, soit + 10 sur un an, dont + 7 hors de France, tels que le fonds de pension néerlandais Rail&OV, HSBC Securities Services Asia et une banque privée suisse ; la croissance de ses revenus est restée dynamique, à + 24 % par rapport à l'année 2022,
 - Fund Channel (plateforme BtoB distribution de fonds) a atteint les 400 milliards d'euros d'actifs en distribution, et signé deux partenariats pour étendre son offre de services aux distributeurs, l'un avec CACEIS pour proposer l'exécution de transactions sur les fonds, l'autre avec Airfund, assorti d'une prise de participation minoritaire dans cette plateforme de distribution d'actifs privés ;

(1) Le nombre de fonds ouverts d'Amundi notés par Morningstar était de 1157 fonds à fin décembre 2023, 778 sur 5 ans. © 2023 Morningstar. Tous droits réservés.

(2) Part des encours gérés des fonds actifs, y compris fonds monétaires, dont la performance brute est supérieure à celle du benchmark ; sont exclus les ETFs, indices, JVs, la gestion déléguée, les mandats, produits structurés, actifs réels ; en l'absence de benchmark, prise en compte de la performance brute absolue ; source Amundi / Direction des Risques.

(3) Sur la base du cours de l'action au 2 février 2023 (cours de clôture à 61,90 €).

(4) 40 % en private equity, 35 % en dette privée et 25 % en infrastructures ; pour plus de détail sur cette opération se référer au communiqué de presse et à la présentation aux investisseurs publiés ce jour, 7 février 2024, et disponible sur le site www.legroupe.amundi.com.

(5) ETF Euro Government Tilted Green Bond, répliquant l'indice Bloomberg Euro Treasury Green Bond Tilted et comprenant un minimum de 30 % d'obligations souveraines vertes ; l'ETF est classé en article 8 au titre du règlement SFDR.

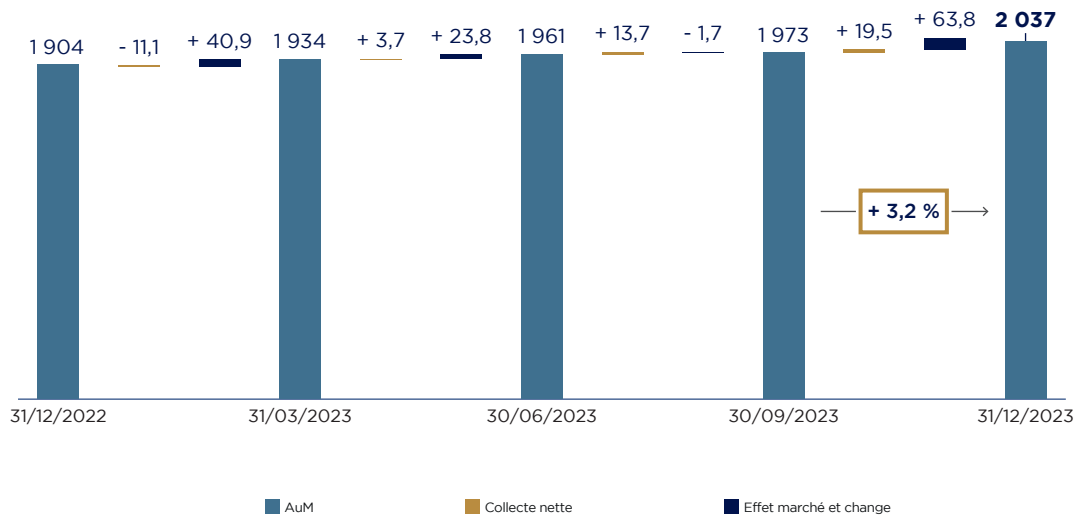
- en investissement responsable :
 - Amundi a enregistré plusieurs succès, en particulier sur les stratégies en obligations vertes (*Green bonds*), pour lesquelles elle est leader ⁽¹⁾,
 - la gamme s'inscrivant dans la trajectoire Net Zéro ⁽²⁾ compte à la fin de l'année 40 fonds dans cinq classes d'actifs, avec l'objectif d'atteindre une gamme complète en 2025, en gestion active comme passive,
- la part des ETF sur la base d'indices d'investissements responsables a atteint 33 % de la gamme ⁽³⁾, contre 27 % à fin 2022 et en route vers l'objectif de 40 % à fin 2025,
- en termes d'engagement et de politique de vote, Amundi a engagé un dialogue continu sur le Climat avec 966 nouvelles entreprises, très proche de l'objectif de 1000 nouvelles entreprises du plan Ambitions ESG 2025,
- Amundi a été par ailleurs classée dans le top 3 mondial pour sa politique de vote sur les enjeux environnementaux et sociaux ⁽⁴⁾.

4.3.3 Une activité satisfaisante

Les encours gérés par Amundi au 31 décembre 2023 atteignent 2 037 milliards d'euros, en hausse de + 7,0 %, soit + 133 milliards d'euros sur un an, grâce à l'effet marché positif, soit + 127 milliards d'euros, une collecte nette positive de + 26 milliards d'euros sur l'année et malgré un effet périmètre négatif lié à la cession de Lyxor Inc. (- 20 milliards d'euros).

Évolution des encours ⁽⁵⁾ sous gestion d'Amundi en 2023

(en milliards d'euros)



En 2023, Amundi a dégagé une collecte élevée de + 25,8 milliards d'euros, positive en Retail, Institutionnels et JV, fortement tirée par ces dernières (+ 7,0 milliards d'euros) et la Trésorerie hors JV (+ 19,3 milliards d'euros). Les actifs MLT ⁽⁶⁾ hors JV sont quasiment à l'équilibre (- 0,5 milliards d'euros), reflétant le même contraste que sur le marché européen des fonds ouverts entre gestion passive et active :

- la **gestion passive** a collecté + 16,6 milliards d'euros sur l'année, dont + 13,0 milliards d'euros en ETF, tirée par les synergies commerciales liées à l'intégration de Lyxor, le développement de l'offre en *fixed income* (+ 55 milliards d'euros, soit 42 % de la collecte) et l'élargissement de la gamme d'ETF en investissement responsable ;
- la **gestion active** a subi une décollecte (- 21,3 milliards d'euros), reflet de l'aversion au risque des clients et de leurs arbitrages au profit des produits de trésorerie ou passifs moins risqués : les retraits sont concentrés sur la gestion diversifiée et les actions, alors que les stratégies obligataires ont collecté + 9,3 milliards d'euros, et même + 19,1 milliards d'euros si l'on exclut la décollecte venant des Assureurs CA & SG, liée aux sorties dans les contrats en euros ;
- les **produits structurés**, une des expertises clés d'Amundi bien adaptée au contexte d'aversion au risque, ont collecté + 5,6 milliards d'euros, principalement dans les réseaux partenaires ;
- enfin, les **actifs réels et alternatifs** (- 1,3 milliards d'euros) ont résisté à la décollecte sur l'immobilier, restée mesurée (- 2,1 milliards d'euros), grâce à un bon niveau de collecte en dette privée et multi-gestion.

(1) N°1 en actifs et collecte depuis le début de l'année, en Europe et dans le monde, gestion active et passive, à fin novembre, source Broadridge.
 (2) Tous les fonds Net Zero Ambition en gestion passive respectent les critères EU CTB/PAB.
 (3) En pourcentage du nombre d'ETF gérés.
 (4) Rapport Voting Matters 2023 de l'association britannique ShareAction, Amundi est classé troisième parmi les 69 principaux gérants d'actifs mondiaux, avec un score de 98 %. ShareAction a évalué 257 résolutions d'actionnaires en 2023.
 (5) Encours et collecte nette (y compris Lyxor en 2022), incluant les actifs conseillés et commercialisés et comprenant 100 % de la collecte nette et des encours gérés des JV asiatiques ; pour Wafa au Maroc, les encours sont repris pour leur quote-part.
 (6) Actifs moyen long terme.

Par segments de clients :

- le **Retail hors Amundi BOC** affiche un bon niveau de collecte (+ 10,5 milliards d'euros), aussi bien pour les **Réseaux France** (+ 5,7 milliards d'euros), grâce aux produits structurés et la trésorerie, que pour les **Distributeurs tiers** (+ 4,6 milliards d'euros) grâce à la gestion passive et la trésorerie ; les **Réseaux internationaux** sont à l'équilibre (+ 0,1 milliards d'euros), les très bonnes performances commerciales des produits structurés et des fonds obligataires à maturité ayant été compensées par des sorties en produits plus risqués (diversifiés et actions), dans un contexte de forte concurrence des émissions d'emprunts d'Etat destinés aux particuliers, notamment en Italie ;
- l'activité d'**Amundi BOC WM (Chine, - 3,7 milliards d'euros)** a été affectée, surtout au début de l'année 2023, par l'arrivée à maturité des derniers fonds à échéances vendus lors du lancement de cette filiale en 2021 ;
- les **Institutionnels** (+ 12,0 milliards d'euros) ont connu un bon niveau d'activité dans tous les sous-segments - **institutionnels & souverains** + 12,9 milliards d'euros, **Corporates** + 2,7 milliards d'euros, **Épargne entreprises** + 1,9 milliards d'euros - à l'exception des **Assureurs CA & SG** (- 5,4 milliards d'euros), enregistrant toujours des retraits sur les fonds en euros ; hors ce sous-segment, la collecte (+ 17,4 milliards d'euros) s'est concentrée en produits de trésorerie, en gestion passive, stratégies actives obligataires et en dette privée ;
- la bonne activité des **JV** (+ 7,0 milliards d'euros) vient de l'Inde (SBI MF, + 12,2 milliards d'euros) et de la Corée (NH Amundi, + 4,4 milliards d'euros), alors que la décollecte en Chine (ABC-CA, - 10,0 milliards d'euros, dont - 2,0 milliards d'euros sur l'activité en extinction Channel business) a été enregistrée surtout au premier semestre, le second étant légèrement positif grâce à la stabilisation du marché chinois des fonds mutuels.

4.3.3.1 Détail des encours sous gestion et de la collecte nette par classes d'actifs ⁽¹⁾

(en milliards d'euros)	Encours 31/12/2023	Encours 31/12/2022	% var. 31/12/2022	Collecte 2023	Collecte 2022
Actions	467	406	+ 14,9 %	+ 2,2	13,4
Diversifiés	279	286	(2,4 %)	(24,5)	(2,8)
Obligations	656	605	+ 8,4 %	+ 17,6	(3,0)
Réels, alternatifs et structurés	107	125	(14,1 %)	+ 4,3	0,1
ACTIFS MLT HORS JVS	1 510	1 423	+ 6,1 %	(0,5)	7,8
Trésorerie hors JVs	211	185	+ 13,9 %	+ 19,3	(14,9)
ACTIFS HORS JVS	1 721	1 608	+ 7,0 %	+ 18,8	(7,1)
JVs	316	296	+ 6,9 %	+ 7,0	14,0
TOTAL	2 037	1 904	+ 7,0 %	+ 25,8	7,0
DONT ACTIFS MLT	1 794	1 689	+ 6,2 %	+ 6,2	26,3
DONT PRODUITS DE TRÉSORERIE	242	215	+ 13,0 %	+ 19,7	(19,3)

4.3.3.2 Détail des encours sous gestion et de la collecte nette par segments de clientèle ⁽¹⁾

(en milliards d'euros)	Encours 31/12/2023	Encours 31/12/2022	% var. 31/12/2022	Collecte 2023	Collecte 2022
Réseaux France	132	119	+ 11,5 %	+ 5,7	+ 0,4
Réseaux internationaux	162	156	+ 3,7 %	(3,6)	+ 0,1
dont Amundi BOC WM	3	7	(54,9 %)	(3,7)	(3,9)
Distributeurs tiers	317	287	+ 10,3 %	+ 4,6	+ 9,4
Retail (hors JVs)	611	562	+ 8,7 %	+ 6,8	+ 9,9
Institutionnels ⁽¹⁾ & souverains	486	453	+ 7,2 %	+ 12,9	(8,2)
Corporates	111	102	+ 8,5 %	+ 2,7	(2,4)
Épargne Entreprises	86	76	+ 14,1 %	+ 1,9	+ 1,2
Assureurs CA & SG	427	415	+ 2,8 %	(5,4)	(7,7)
INSTITUTIONNELS	1 110	1 046	+ 6,1 %	+ 12,0	(17,0)
JVs	316	296	+ 6,9 %	+ 7,0	+ 14,0
TOTAL	2 037	1 904	+ 7,0 %	+ 25,8	+ 7,0

(1) Y compris fonds de fonds.

(1) Encours et collecte nette incluant les actifs conseillés et commercialisés et comprenant 100 % de la collecte et des encours gérés des JV asiatiques ; pour Wafa au Maroc, les encours sont repris pour leur quote-part.

4.3.3.3 Détail des encours sous gestion et de la collecte nette par zone géographique ⁽¹⁾

(en milliards d'euros)	Encours 31/12/2023	Encours 31/12/2022	% var. 31/12/2022	Collecte 2023	Collecte 2022
France	950	877	+ 8,3 %	+ 10,4	(23,0)
Italie	203	194	+ 4,3 %	(4,3)	+ 8,1
Europe hors France et Italie	372	334	+ 11,4 %	+ 8,9	+ 13,4
Asie	399	378	+ 5,5 %	+ 7,0	+ 16,5
Reste du monde	114	121	(5,9 %)	+ 6,1	(8,0)
TOTAL	2 037	1 904	+ 7,0 %	+ 25,8	+ 7,0
TOTAL HORS FRANCE	1 087	1 027	+ 5,8 %	+ 15,4	+ 30,0

4.3.4 Une rentabilité de haut niveau

Données ajustées ⁽²⁾

Sur l'année 2023, le résultat net ajusté s'élève à 1 224 millions d'euros, en hausse de + 3,9 %. Cette bonne rentabilité, en croissance, traduit une solide performance opérationnelle :

- les **revenus nets ajustés** ont progressé de + 2,1 % par rapport à 2022, à 3 204 millions d'euros, grâce au retournement des **revenus financiers** (80 millions d'euros vs. -48 millions d'euros en 2022), principalement en lien avec les hauts rendements offerts par les taux courts en Europe en 2023 alors qu'ils étaient négatifs en 2022 ; les revenus d'**Amundi Technology** sont également en forte croissance (+ 23,6 % à 60 millions d'euros), grâce à l'acquisition de 10 nouveaux clients en 2023 et la montée en puissance des revenus de licence ; en revanche les **commissions nettes de gestion** sont en légère baisse, un peu plus marquée que celle des encours moyens hors JV, à - 0,9 % vs. - 0,3 % respectivement ; les marges sur encours ont résisté (17,7 pb sur l'ensemble de l'année 2023 contre 17,8 pb en 2022 et 17,5 pb en 2021), malgré un effet défavorable du mix produits sensible à partir du second semestre, lié à la collecte concentrée en actifs moins risqués ; les **commissions de surperformance** en revanche sont en baisse beaucoup plus marquée, à - 27,8 % (123 millions d'euros vs. 171 millions d'euros), reflétant la politique d'investissements prudente en actifs risqués et la mise en œuvre des recommandations de l'ESMA, qui étendent les périodes de référence pour les calculs de la surperformance ;
- les **charges ajustées** restent maîtrisées, à 1 706 millions d'euros, soit une progression de + 2,1 % par rapport à 2022, identique à celle des revenus malgré le contexte inflationniste : les investissements de développement ont été largement absorbés par les gains de productivité et par les synergies dégagées par l'intégration de Lyxor, qui sont désormais presque entièrement réalisées, pour un effet en année pleine en 2024 de 60 millions d'euros. ; le **coefficient d'exploitation ajusté** ressort à **53,2 %**, contre 53,3 % en 2022, toujours au meilleur niveau et proche de l'objectif 2025 de 53 %.

Le **résultat brut d'exploitation ajusté** ressort à **1 498 millions d'euros**, en hausse de + 2,2 % par rapport à 2022.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence**, qui reflète la quote-part d'Amundi dans le résultat net des JV minoritaires en Inde (SBI MF), Chine (ABC-CA), Corée du Sud (NH-Amundi) et Maroc (Wafa Gestion), accentuent cette croissance, puisque leur contribution, à **102 millions d'euros**, est en forte **progression, + 15,7 %** par rapport à 2022, principalement tirée par la JV en Inde dont la contribution atteint 79 millions d'euros, en croissance de + 37 % par rapport à 2022.

Le **bénéfice net par Action ajusté** atteint **6,00 €** sur l'année 2023.

Données comptables

Le résultat net comptable part du Groupe s'élève à 1 165 millions d'euros et intègre l'amortissement d'actifs intangibles (contrats clients liés à l'acquisition de Lyxor et contrats de distribution liés à des opérations précédentes), soit - 59 millions d'euros après impôts sur l'année 2023. Aucun coût d'intégration relatif à Lyxor n'a été comptabilisé sur l'exercice, contre - 57 millions d'euros après impôts en 2022.

Le bénéfice net par action comptable atteint 5,71 euros.

(1) Encours et collecte nette incluant les actifs conseillés et commercialisés et comprenant 100 % de la collecte et des encours gérés des JV asiatiques ; pour Wafa au Maroc, les encours sont repris pour leur quote-part.

(2) Données ajustées : hors amortissement des actifs intangibles, et, en 2022, coûts d'intégration de Lyxor (voir section 4.3.5).

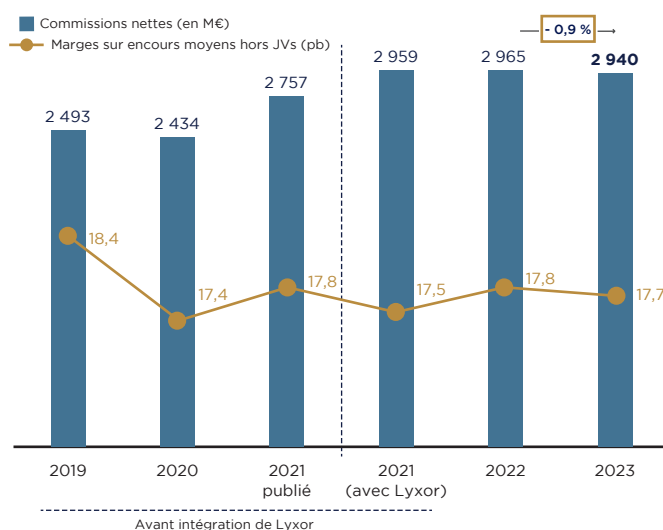
Compte de résultat

(en millions d'euros)	2023	2022	Δ 2023/2022
Revenus nets ajustés ⁽¹⁾	3 204	3 137	+ 2,2 %
Revenus nets de gestion	3 063	3 136	(2,3 %)
Commissions nettes de gestion	2 940	2 965	(0,9 %)
Commissions de surperformance	123	171	(27,8 %)
Technologie	60	48	+ 23,6 %
Produits nets financiers et autres produits nets	80	(48)	NS
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(1 706)	(1 671)	+ 2,1 %
Résultat brut d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	1 498	1 466	+ 2,2 %
Coefficient d'exploitation ajusté	53,2 %	53,3 %	(0,0 pt)
Coût du risque & Autres	(8)	(8)	(6,9 %)
Sociétés mises en équivalence	102	88	+ 15,7 %
Résultat avant impôt ajusté ⁽¹⁾	1 592	1 546	+ 3,0 %
Impôts ajustés sur les sociétés ⁽¹⁾	(374)	(368)	+ 1,7 %
Minoritaires	5	0	NS
Résultat net part du Groupe AJUSTE ⁽¹⁾	1 224	1 178	+ 3,9 %
Amortissement des actifs intangibles après impôts	(59)	(59)	-
Coûts d'intégration nets d'impôts	0	(46)	NS
Résultat net part du Groupe	1 165	1 074	+ 8,5 %
Bénéfice net comptable par action (BNPA) (en euros)	5,71	5,28	+ 8,2 %
BNPA ajusté ⁽¹⁾ (en euros)	6,00	5,79	+ 3,6 %

(1) Données ajustées : hors amortissement des actifs intangibles et 2022 coûts d'intégration de Lyxor (voir section 4.3.3).

4.3.4.1 Marges sur encours moyens par segment de clientèle ⁽¹⁾

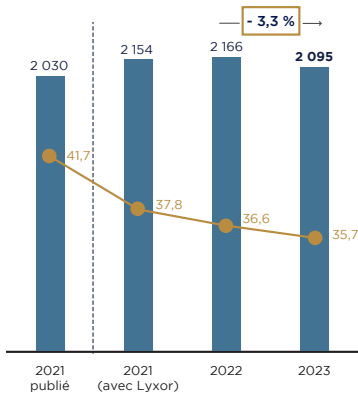
Commissions nettes de gestion (M€) et marges sur encours moyens hors JV (pb) ⁽¹⁾



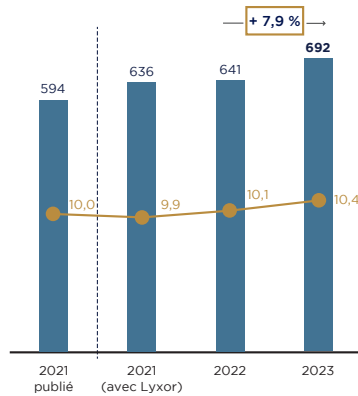
La marge moyenne sur encours reste stable en 2023, à 17,7 points de base contre 17,8 points de base en 2022.

(1) Marge moyenne : revenus nets de gestion (hors commissions de surperformance)/encours moyens hors JVs.

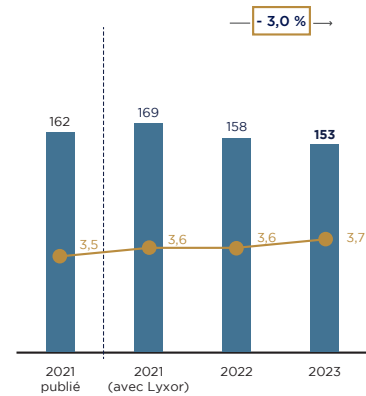
Retail



**Institutionnels
 hors assureurs CA & SG**



Mandats assureurs CA & SG



4.3.5 Indicateurs alternatifs de performance (IAP)

4.3.5.1 Compte de résultat : Annexe méthodologique

Données comptables

En 2022 et 2023, données après amortissement des actifs intangibles (voir *infra*) et en 2022 après coûts d'intégration de Lyxor (46 millions d'euros après impôts et 62 millions d'euros avant impôts) ; pas de coût d'intégration comptabilisé en 2023.

Données ajustées

Afin de présenter un compte de résultat plus proche de la réalité économique, les ajustements suivants sont réalisés :

- retraitement de l'amortissement des actifs intangibles comptabilisé en déduction des revenus nets (contrats de distribution avec BAWAG, UniCredit, Banco Sabadell et, en 2022, l'actif intangible représentant les contrats clients de Lyxor), pour 82 millions d'euros avant impôts et 59 millions d'euros après impôts par an en 2022 et 2023 ;
- coûts d'intégration de Lyxor en 2022, pour -62 millions d'euros avant impôts et -46 millions d'euros après impôts ; aucun coût d'intégration lié à Lyxor n'a plus été comptabilisé en 2023.

4.3.5.2 Tableau de réconciliation des Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP)

Afin de présenter un indicateur de résultat plus proche de la réalité économique, Amundi publie un Résultat net ajusté qui se réconcilie avec le résultat net part du Groupe comptable de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Revenus nets (A)	3 122	3 056
+ Amortissement des actifs intangibles avant impôts	82	82
Revenus nets ajustés (B)	3 204	3 137
Charges d'exploitation (C)	(1 706)	(1 733)
+ Coûts d'intégration avant impôts	-	62
Charges d'exploitation ajustées (D)	(1 706)	(1 671)
Résultat Brut d'Exploitation (E) = (A) + (C)	1 416	1 323
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION AJUSTÉ (F) = (B) + (D)	1 498	1 466
Coefficient d'exploitation (%) (C) / (A)	54,6 %	56,7 %
Coefficient d'exploitation ajusté (D) / (B)	53,2 %	53,3 %
Coût du risque et autres (G)	(8)	(8)
Sociétés mises en équivalence (H)	102	88
RÉSULTAT AVANT IMPÔT (I) = (E) + (G) + (H)	1 511	1 403
Résultat avant impôt ajusté (J) = (F) + (G) + (H)	1 592	1 546
Impôts sur les bénéfices (K)	(351)	(329)
Impôts sur les bénéfices ajustés (L)	(374)	(368)
Minoritaires (M)	5	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (N) = (I) + (K) + (M)	1 165	1 074
Résultat net part du Groupe ajusté (O) = (J) + (L) + (M)	1 224	1 178

4.3.6 Dividende

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale, qui se tiendra le 24 mai 2024, un dividende de 4,10 euros par action, en numéraire, identique au dividende versé en mai 2023 au titre de l'exercice 2022 (voir aussi 4.5.3 Politique de dividende). Ce dividende correspond à un taux de distribution de 72 % du résultat net part du Groupe ⁽¹⁾.

(1) Le taux de distribution du dividende se calcule sur la base du résultat net comptable part du Groupe ajusté (1 165 millions d'euros en 2023), en excluant les coûts d'intégration et autres éléments non cash (0 en 2023).

4.4 BILAN ET STRUCTURE FINANCIÈRE

4.4.1 Bilan consolidé d'Amundi

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Caisses, banques centrales	523	503	+ 4,0 %
Instruments dérivés	3 098	2 518	+ 123,0 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 378	12 383	+ 56,5 %
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	863	840	+ 2,7 %
Actifs financiers au coût amorti	1 935	1 197	+ 61,7 %
Actifs d'impôts courants et différés	272	347	(21,6 %)
Comptes de régularisation et actifs divers	2 043	2 862	(28,6 %)
Participations et parts dans les entreprises mises en équivalence	498	443	+ 12,4 %
Immobilisations corporelles	308	343	(10,2 %)
Immobilisations incorporelles	385	451	(14,6 %)
Écarts d'acquisition	6 708	6 731	(0,3 %)
TOTAL ACTIF	36 011	28 617	+ 25,8 %

Passif

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Instruments dérivés	2 312	2 890	(20,0 %)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par option	17 047	10 096	+ 68,8 %
Passifs financiers au coût amorti	1 595	1 427	+ 11,8 %
Passifs d'impôts courants et différés	253	243	+ 4,1 %
Comptes de régularisation et passifs divers	2 975	2 484	+ 19,8 %
Provisions	102	93	+ 9,7 %
Dettes subordonnées	305	303	+ 0,7 %
Capitaux propres part du Groupe	11 369	11 026	+ 3,1 %
• Capital et réserves liées	3 042	3 007	+ 1,2 %
• Réserves consolidées	7 193	6 886	+ 4,5 %
• Gains ou pertes latents ou différés	(31)	59	NA
• Résultat part du Groupe	1 165	1 074	+ 8,5 %
Participations ne donnant pas le contrôle	54	55	(1,8 %)
TOTAL PASSIF	36 011	28 617	+ 25,8 %

4.4.1.1 Évolution du bilan

Au 31 décembre 2023, le total de bilan s'élève à 36 milliards d'euros, contre 28,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Les instruments dérivés à l'actif représentent 3 098 millions d'euros au 31 décembre 2023 (vs. 2 518 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Ce montant représente principalement les éléments suivants :

- la juste valeur positive des swaps de performance enregistrée au bilan d'Amundi Finance ; cette filiale se porte contrepartie des fonds structurés et contracte en adossement une opération symétrique avec une contrepartie de marché ; aussi l'encours de swaps de performance figurant à l'actif se retrouve pour des montants équivalents au passif du bilan du Groupe ; en net, ces opérations ne génèrent donc pas de risques de marché ;

- la juste valeur positive des swaps de taux et de performance contractés dans le cadre de l'activité d'émissions d'EMTN structurées.

Les instruments dérivés au passif représentent 2 312 millions d'euros au 31 décembre 2023 (vs. 2 890 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Ces montants reflètent principalement la juste valeur négative des instruments dérivés contractés dans le cadre de l'activité de fonds structurés ou d'EMTN, et viennent en regard du poste d'actif de même nature, tel que décrit ci-dessus.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat présentent un encours de 19 378 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 12 383 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de + 56.5 %. Ils sont principalement constitués :

- des actifs en adossement des émissions d'EMTN (émissions valorisées symétriquement à la juste valeur par résultat sur option), pour 16 249 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 10 551 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de + 54.2 %, en lien avec l'évolution de l'activité. Ces actifs de couverture sont : des titres obligataires émis par Crédit Agricole S.A. et des parts d'OPCI détenus par Amundi Finance Émissions, et des dépôts à terme souscrits par LCL Émissions auprès de LCL ;
- des investissements en *seed money* (450 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 431 millions d'euros au 31 décembre 2022), en hausse de + 4.4 % ;
- des placements volontaires (hors titres souverains Emir) pour 2 510 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 291 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de + 94,4 %. Cette évolution reflète la forte progression du collatéral au cours de l'année 2023, qui a permis de renforcer les investissements.
- des titres de participation non consolidés, hors ceux évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables par option, pour 126 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 109 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 17 millions d'euros.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pour 17 047 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 10 096 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de + 68,8 %, représentent la juste valeur des EMTN structurées émises par le Groupe dans le cadre du développement de son offre de solutions à destination des clients *Retail*.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres présentent un encours de 863 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 840 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de + 2.7 % sur l'exercice. Ce poste enregistre les titres de participation non consolidés comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables par option pour 232 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 251 millions d'euros au 31 décembre 2022 en baisse de - 7,5 % ainsi que les titres d'État (631 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 588 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de + 7,2 %) détenus dans le cadre de la réglementation EMIR relative aux garanties sur instruments dérivés.

Les actifs financiers au coût amorti sont constitués des prêts et créances sur établissements de crédit et s'élèvent à 1 935 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 197 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de + 61,7 %. Au 31 décembre 2023, ils se décomposent en 1 791 millions d'euros de dépôts et trésorerie court terme et 144 millions d'euros de prêts à moyen / long terme.

Les passifs au coût amorti sont constitués de dettes envers les établissements de crédit et totalisent 1 595 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 427 millions d'euros au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, les dettes envers les établissements de crédit sont composées d'emprunts à court terme pour 245 millions d'euros et d'emprunts à moyen long terme pour 1 350 millions d'euros, contractés auprès du groupe Crédit Agricole S.A. Cette hausse s'appuie sur la politique d'adossement en liquidité d'Amundi.

Le poste dettes subordonnées qui totalise 305 millions d'euros au 31 décembre 2023 est constitué pour partie de la dette subordonnée souscrite auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du financement de l'acquisition des filiales du groupe Pioneer (échéance 2027). En août 2022, une première tranche de 100 millions d'euros a été remboursée et une nouvelle dette subordonnée de 100 millions d'euros a été mise en place sur une durée de 10 ans, avec échéance 2032. En août 2023, une seconde tranche de 100 millions d'euros a été remboursée et une nouvelle dette subordonnée de 100 millions d'euros a été mise en place sur une durée de 10 ans, avec échéance 2033.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 2 043 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2 862 millions d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de - 28,6 %. Ce poste enregistre le collatéral versé au titre de l'activité d'intermédiation de *swaps* d'Amundi pour 204 millions d'euros (contre 816 millions d'euros au 31 décembre 2022) et d'autres comptes de régularisation et actifs divers pour 1 839 millions d'euros (contre 2 046 millions d'euros au 31 décembre 2022), notamment les commissions de gestion à recevoir.

Les comptes de régularisation et passifs divers s'élèvent à 2 975 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2 484 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce poste enregistre le collatéral reçu au titre de l'activité d'intermédiation pour 620 millions d'euros (contre 38 millions d'euros au 31 décembre 2022) et d'autres comptes de régularisation et passifs divers pour 2 354 millions d'euros (contre 2 447 millions d'euros au 31 décembre 2022), notamment les rétrocessions à verser aux distributeurs.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 385 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 451 millions d'euros au 31 décembre 2022, cette variation s'expliquant principalement par l'amortissement de la valeur des contrats de distribution dans les réseaux UniCredit, BAWAG et Banco Sabadell et de la valeur des contrats clients reconnus dans le cadre de l'acquisition de Lyxor.

Les écarts d'acquisition totalisent 6 707,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 6 731,2 millions d'euros au 31 décembre 2022, cette variation étant essentiellement imputable aux variations de change de la période.

Les écarts d'acquisition comprennent les principaux éléments suivants :

- l'écart d'acquisition constaté lors de l'apport de son activité de gestion d'actifs par Crédit Agricole Indosuez en décembre 2003 pour 377,9 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2004 lors de l'acquisition du Crédit Lyonnais par Crédit Agricole S.A. pour 1 732,8 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition relatif à l'apport de l'activité de gestion d'actifs de Société Générale en décembre 2009 pour 707,8 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2015 lors de l'acquisition de BAWAG PSK Invest (société de gestion d'actifs de la banque BAWAG PSK) pour 78,4 millions d'euros ;
- les écarts d'acquisition constatés en 2016 suite aux acquisitions de KBI Global Investors et Crédit Agricole Immobilier Investors pour un total de 159,9 millions d'euros ;
- les écarts d'acquisition constatés en 2017 suite à l'acquisition de Pioneer Investments pour un total de 2 537,3 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2020 suite à l'acquisition de Sabadell AM pour un total de 335,0 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2021 suite à l'acquisition de Lyxor pour un total de 652,1 millions d'euros.

Les provisions s'élèvent à 102 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 93 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les capitaux propres du Groupe y compris le résultat au 31 décembre 2023 sont de 11 369 millions d'euros contre 11 026 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de + 3,1 %. Cette variation nette positive de + 343 millions d'euros s'explique principalement, par l'effet net des éléments suivants :

- la distribution des dividendes d'Amundi au titre de l'exercice 2022 pour 831 millions d'euros ;

- le résultat net part du groupe de l'exercice de + 1 165 millions d'euros ;
- la variation des « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour - 89 millions d'euros.

Les Participations ne donnant pas le contrôle s'établissent à 54 millions d'euros au 31 décembre 2023 et correspondent à la part détenue par la société BOC Wealth Management dans les capitaux propres de la société Amundi BOC Wealth Management et par Caceis dans les capitaux propres de la société Fund Channel.

4.4.1.2 Portefeuille de placements

En synthèse, la répartition du portefeuille de placement entre *seed money* et placements volontaires par classes d'actif se présente sur les deux exercices de la façon suivante :

31/12/2023 (en millions d'euros)	Classes d'actifs				
	Monétaires	Obligations*	Actions et diversifiés	Autres	Total
Seed money	1	152	136	161	450
Placements volontaires et autres	1 607	1 607	46	50	3 310
TOTAL	1 608	1 759	182	211	3 760

* Y compris 628 millions d'euros de titres souverains Emir et 44 millions d'euros de portage de titres italiens en placements volontaires et 125 millions d'euros d'actifs financiers au coût amorti.

31/12/2022 (en millions d'euros)	Classes d'actifs				
	Monétaires	Obligations*	Actions et diversifiés	Autres	Total
Seed money	0	129	155	147	431
Placements volontaires et autres	390	1 478	52	84	2 004
TOTAL	390	1 607	207	231	2 435

* Y compris 586 millions d'euros de titres souverains Emir en placements volontaires et 125 millions d'euros d'actifs financiers au coût amorti.

4.4.2 Éléments hors bilan

Les engagements hors bilan les plus significatifs du Groupe comprennent :

- les engagements liés aux instruments financiers à terme (dérivés) ; ces engagements sont valorisés au bilan au travers de leur juste valeur ;
- en engagements donnés, les garanties octroyées à certains produits commercialisés par Amundi ;
- en engagements reçus, la garantie de financement contractée avec un syndicat bancaire.

Les fonds à formule ont pour objectif de livrer un rendement prédéfini, sur la base d'une formule.

Les fonds gérés en assurance de portefeuille (fonds CPPI) ont pour objectif d'offrir une participation partielle au rendement d'actifs risqués tout en offrant une garantie de protection totale ou partielle du capital.

Le seul engagement reçu est la garantie de financement reçue dans le cadre du contrat de crédit syndiqué revolving multidevises d'un montant de 1 750 millions d'euros renouvelé le 28 juillet 2022 avec un syndicat international de prêteurs.

4.4.3 Structure financière

La structure financière demeure solide fin 2023 : les fonds propres tangibles ⁽¹⁾ s'élèvent à 4,3 milliards d'euros, à comparer à 3,9 milliards d'euros fin 2022 et le ratio CET1 est de 21,7 %, largement supérieur aux exigences réglementaires.

Pour mémoire, l'agence de notation Fitch a renouvelé en septembre 2023 la note A+ du Groupe avec perspective stable, la meilleure du secteur.

(1) Capitaux propres hors goodwill et immobilisations incorporelles.

4.4.3.1 Bilan économique

Le total du bilan comptable d'Amundi s'élève à 36,0 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Afin d'analyser la situation financière du Groupe d'un point de vue économique, Amundi présente également un bilan synthétique regroupant certains postes de façon à appréhender les effets de compensation entre certaines lignes.

Cette présentation économique du bilan fait ressortir, après compensations et regroupements, un total d'un montant de 23,8 milliards d'euros :

Actif économique

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles	308	343
Participations dans les entreprises mises en équivalence	498	443
Portefeuille de placement (yc titres souverains Emir), et participations non consolidées	4 074	2 796
• placements	3 716	2 436
• titres de participation non consolidés	358	360
Banques centrales	523	503
Collatéral net en numéraire	-	779
Trésorerie nette à court terme	1 305	133
Actifs en représentation des EMTN structurées	17 078	10 178
TOTAL ACTIF ÉCONOMIQUE	23 785	15 175

Passif économique

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres net des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	4 330	3 898
Provisions	102	93
Dettes subordonnées	305	303
Dettes senior Long-Terme	1 350	750
Collatéral en numéraire	417	-
Émission d'EMTN structurées	17 047	10 097
Comptes de régularisation et passifs divers nets	235	34
TOTAL PASSIF ÉCONOMIQUE	23 785	15 175

4.4.3.2 Solvabilité

Les ratios de solvabilité au 31 décembre 2023 intègrent une proposition d'un paiement de dividende égal au dividende payé au titre du résultat 2022 : 4,10 euros par action, représentant 72 % du résultat net part du Groupe 2023. Ce dividende sera proposé pour validation à l'Assemblée générale du 24 mai 2024.

Au 31 décembre 2023, le ratio de solvabilité CET1 d'Amundi s'élève à 21,7 % contre 19,1 % à fin décembre 2022, soit une hausse de + 262 points de base expliquée principalement par l'effet de la conservation du résultat (+ 235 pb).

Avec un ratio CET1 de 21,7 % et de 23,6 % en total capital (incluant la dette subordonnée Tier 2), Amundi respecte largement les exigences réglementaires.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres de base de catégorie (CET1)	3 100	2 623
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1)	3 100	2 623
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	263	246
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	3 245	2 869
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	14 257	13 712
dont Risque de crédit (hors franchises et CVA)	5 771	5 064
dont effet des franchises	1 508	1 285
dont effet Credit Value Adjustment (CVA)	342	404
dont Risque opérationnel et Risque de marché	6 636	6 959
RATIO GLOBAL DE SOLVABILITÉ	23,6 %	20,9 %
RATIO DE SOLVABILITÉ CET1	21,7 %	19,1 %

4.4.3.3 Liquidité et endettement

Endettement financier (vision économique)

Au 31 décembre 2023, la position financière d'Amundi est nette prêteuse de 2 420 millions d'euros (contre une position nette prêteuse également de 1 744 millions au 31 décembre 2022), comme l'indique le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
a. Trésorerie nette	1 935	1 290
b. Placements volontaires (hors <i>seed money</i>) dans les fonds monétaires et dépôts bancaires court terme	1 949	611
c. Placements volontaires (hors <i>seed money</i>) dans les fonds obligataires	810	766
d. Liquidités (a + b + c)	4 694	2 667
e. Position nette d'appels de marge sur les dérivés ⁽¹⁾	417	(779)
<i>dont à l'actif du bilan</i>	204	816
<i>dont au passif du bilan</i>	620	38
f. Dettes à court terme auprès des établissements de crédit	207	651
g. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme auprès des établissements de crédit	300	0
h. Dettes financières courantes auprès des établissements de crédit (f + g)	507	651
i. Part à plus d'un an des dettes à moyen long terme auprès des établissements de crédit	1 350	1 050
j. Dettes financières non courantes auprès des établissements de crédit	1 350	1 050
k. Endettement financier net (vision économique) (h + j + e - d) ⁽¹⁾	(2 420)	(1 744)

(1) Le principal facteur de variation de la position de trésorerie du Groupe provient des appels de marge sur les dérivés collatéralisés. Ce montant varie en fonction de la valeur de marché des dérivés sous-jacents.

(a) La trésorerie nette correspond aux soldes à l'actif et au passif des comptes à vue auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes de caisse et banque centrale.

(h) et (i) Les dettes auprès des établissements de crédit ne sont assorties d'aucune caution ni garantie.

Par ailleurs, le Groupe Amundi a renouvelé le 28 juillet 2022 le contrat de crédit revolving syndiqué multidevise d'un montant de 1 750 millions d'euros avec un syndicat international de prêteurs, pour une durée initiale de cinq ans à compter de sa date de signature avec possibilité d'extension de deux ans. Ce contrat a pour objectif d'augmenter le profil de liquidité du Groupe dans l'ensemble des devises couvertes. Il est assorti d'un mécanisme d'indexation sur des critères ESG notamment liés au développement durable.

Ratios de liquidité

Le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), ratio de couverture des besoins en liquidité à un mois sous situation de stress d'Amundi était en moyenne 12 mois de 516 % en 2023, contre 525 % pour l'année 2022. Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des établissements de crédit en veillant à ce qu'ils disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés et pouvant être

convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio depuis le 1^{er} octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter de 100 % à compter de 2018.

Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue une pondération à chaque élément du bilan (et à certains éléments du hors-bilan), qui traduit leur potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

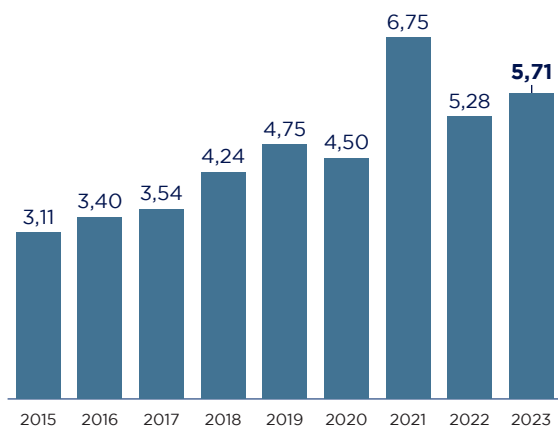
Le Groupe Amundi est assujetti à la réglementation européenne en la matière (règlement 575-2013 modifié par le règlement 2019-876 du 20 mai 2019). À ce titre, Amundi doit respecter un ratio NSFR d'au moins 100 % à compter du 28 juin 2021. Sur les trois premiers trimestres de l'année 2023, le NSFR était en moyenne à 115 %.

4.5 DONNÉES BOURSIÈRES

4.5.1 Forte création de valeur pour les actionnaires

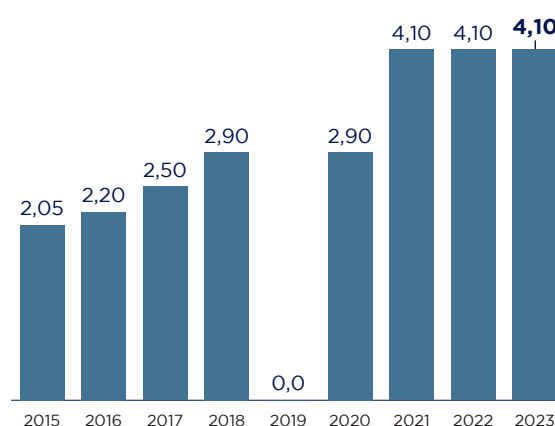
Forte croissance (+ 7,9 % par an en moyenne) du bénéfice net comptable par action depuis la cotation ⁽¹⁾

(en euro par action)



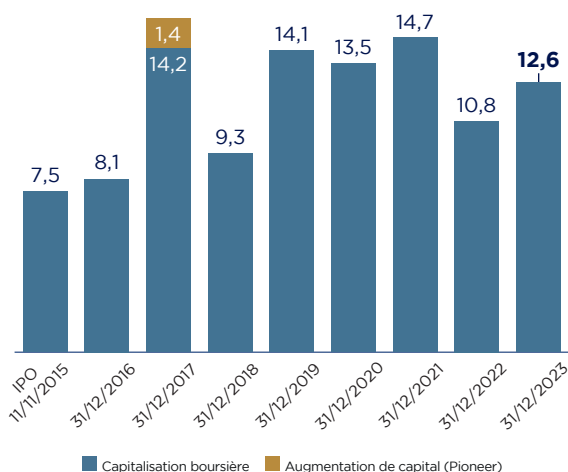
Hausse significative du dividende par action depuis la cotation ⁽²⁾

(en euro par action)



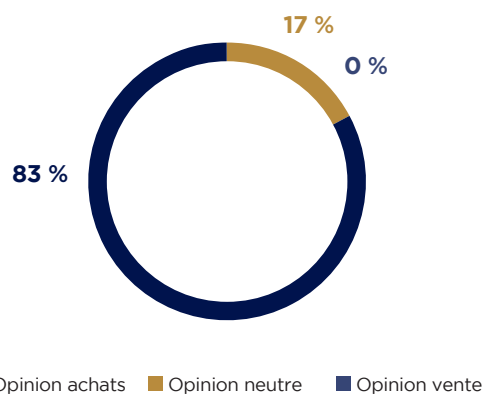
Une capitalisation boursière de près de 13 milliards d'euros

(en milliards d'euros)



Une perception largement positive des analystes des courtiers qui couvrent la valeur Amundi (18 à fin décembre 2023)

(au 31 décembre 2023)



Achat / surpondérer, Neutre, Vente / sous-pondérer

NB : en 2017, augmentation de capital avec droits de souscription pour financer en partie l'acquisition de Pioneer Investments

(1) Résultat net comptable / nombre d'actions moyen de l'exercice.

(2) Conformément aux recommandations de la Banque Centrale Européenne, Amundi n'a pas versé de dividende en mai 2020, au titre de l'exercice 2019. En février 2021, Amundi a annoncé la reprise de sa politique de dividende ordinaire.

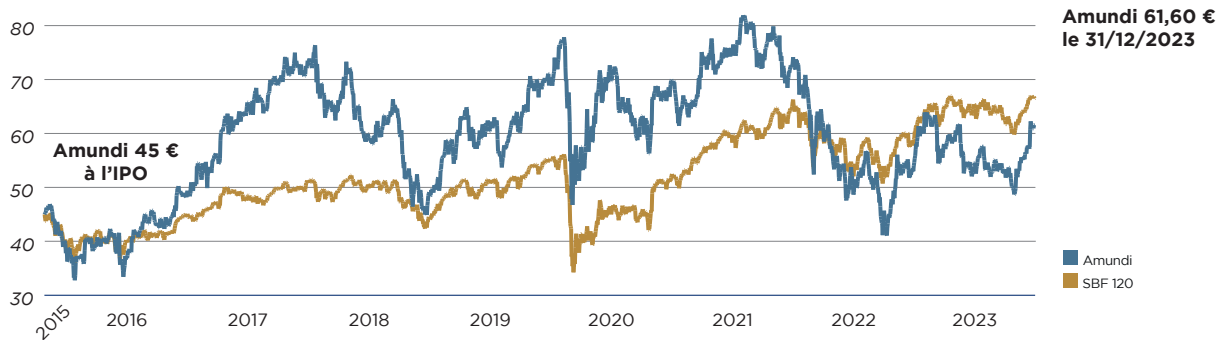
4.5.2 Amundi en bourse

Données sur l'action Amundi

Code ISIN	FR0004125920
Mnémonique (Reuters, Bloomberg) :	AMUN.PA, AMUN.FP
Cours d'introduction en bourse le 11 novembre 2015	45,00 €
Cours à fin décembre 2023	61,60 €
Cours le plus haut de l'année 2023 (en clôture, le 9 février 2023)	63,90 €
Cours le plus bas de l'année 2023 (en clôture, le 27 octobre 2023)	48,68 €
Volumes quotidiens moyens en 2023 (en nombre d'actions)	133 K
Capitalisation boursière au 31 décembre 2023	12,6 Md€

Évolution du cours de l'action, du 11 novembre 2015 (cotation initiale) au 31 décembre 2023

Comparaison avec l'indice SBF 120 (recalculé sur la base du cours de l'action Amundi)



Source : Refinitiv (ex-Reuters).

Introduit en bourse le 11 novembre 2015 à 45 euros, le titre Amundi a connu depuis une performance très positive (+ 36,9 % ⁽¹⁾).

2023 fut l'ombre de 2022, avec toujours l'inflation et la politique monétaire des banques centrales sur le devant de la scène. La guerre en Ukraine qui se poursuit a laissé place à un nouveau conflit au Proche Orient, menaçant l'équilibre de la région. L'optimisme a toutefois prévalu sur les marchés sur fond d'attente de baisse des taux de la part des grandes banques centrales et notamment de la Réserve Fédérale américaine. La performance du CAC40 sur l'ensemble de l'année en témoigne : + 16,5 %.

Le milieu bancaire et financier a par ailleurs été bouleversé en 2023 : l'instabilité des banques régionales aux États-Unis avec la faillite de SVB a été contagieuse, affectant le Vieux Continent. Le point d'orgue en a été la chute de Crédit Suisse, une des banques historiques faisant partie de la liste fermée des grandes banques globales, et son rachat par son homologue helvétique, l'UBS.

Une année tumultueuse qui ne se reflète pas dans la performance sectorielle sur l'ensemble de l'année : le Stoxx Europe 600 Banks a affiché une hausse + 20,3 % en 2023 et le Stoxx Europe 600 Financial Services + 26,8 %, avec un rally de fin d'année en écho à ce regain d'optimisme des marchés.

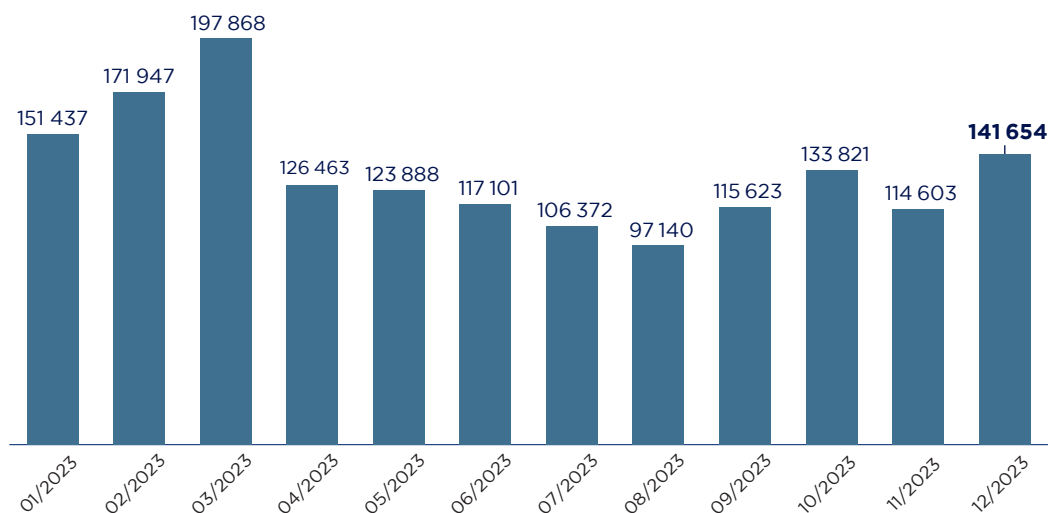
Le titre Amundi a terminé l'année à 61,60 euros, + 16,2 % par rapport à fin 2022. Amundi a profité du repositionnement des investisseurs sur le secteur ainsi que sur les marchés actions en général pour revenir s'échanger au-dessus du seuil de 60 € en fin d'année, après avoir glissé sous 50 € au cours du mois d'octobre.

En date du 29 décembre 2023, dernière séance de bourse de l'année, la capitalisation boursière d'Amundi est de 12,6 milliards d'euros. Amundi conserve donc la première place en capitalisation boursière parmi les gestionnaires d'actifs cotés en Europe.

(1) Au 31 décembre 2023, hors réinvestissement des dividendes.

Évolution du volume mensuel de titres échangés

(en milliers d'actions traitées)



Source : Refinitiv (ex-Reuters) Volumes sur Euronext Paris.

Les volumes échangés quotidiennement sur Euronext ont représenté en 2023 en moyenne 133 147 titres par jour, soit une baisse de - 31,1 % par rapport à l'année précédente.

Indices boursiers

Le titre est entré dans la composition de l'indice de la place parisienne SBF 120 le 18 mars 2016. En novembre 2017, le titre a aussi intégré la famille des indices MSCI, grâce à sa meilleure liquidité, conséquence de l'augmentation de capital réalisée en avril 2017.

Par ailleurs, Amundi est également membre des indices ESG FTSE4Good et Euronext Vigeo Eiris, ce qui traduit une

reconnaissance de son bon profil RSE ⁽¹⁾ (voir chapitre 3 de ce document d'enregistrement universel).

Amundi se situe fin 2023 à la 60ème place au sein du SBF120, soit en progression de 3 places par rapport à l'année précédente et donc toujours au sein de la « buffer zone » pour intégrer le Next20.

Relations avec les actionnaires et la communauté financière

Au-delà des obligations d'information financière réglementée, Amundi a, depuis sa cotation, mis en place une politique d'information et de communication avec la communauté financière, destinée à maintenir une relation de confiance :

- **résultats trimestriels** : la Direction Générale d'Amundi présente au marché les résultats chaque trimestre, au cours de conférences téléphoniques ou de réunions physiques ou par visio-conférence ;
- **relations avec les investisseurs et actionnaires** : près de 400 contacts avec des investisseurs institutionnels français et étrangers ont lieu, soit avec la Direction Générale, soit avec l'équipe Relations Investisseurs, au cours de roadshows, de conférences sectorielles ou généralistes ;
- **analystes des courtiers couvrant la valeur Amundi** : le titre Amundi au 31 décembre 2023 était couvert par 18 courtiers français et étrangers, avec majoritairement une opinion positive sur le titre Amundi (16 à l'achat, et 2 neutres ⁽²⁾). Leur objectif de cours moyen était de 69,7 euros, soit un potentiel de valorisation de + 13 % par rapport au cours à fin 2023 ;
- **la perception d'Amundi par les investisseurs et les analystes financiers demeure très positive** : la trajectoire depuis la cotation a démontré la capacité de croissance du Groupe et la résilience de ses résultats, grâce à son business model diversifié. Dans un secteur de la gestion d'actifs confronté à de nombreux défis, Amundi est perçue comme un acteur solide, avec des perspectives de développement significatives.

4.5.3 Politique de dividende

Amundi se fixe pour objectif de distribuer à ses actionnaires un montant annuel représentant au moins 65 % de son résultat net part du Groupe consolidé, avant coûts d'intégration liés aux acquisitions ⁽³⁾, et avant éléments exceptionnels non liés à des flux de trésorerie (par exemple l'impact *Affrancamento* en 2021).

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale, qui se tiendra le 24 mai 2024, un dividende de 4,10 euros par action, en numéraire, stable par rapport au dividende par action au titre de l'exercice 2022.

(1) RSE : responsabilité sociale des entreprises.

(2) Données au 31 décembre 2023.

(3) Coûts liés à l'intégration de Pioneer en 2017 et 2018, coûts liés à l'intégration de Lyxor fin 2021.

Depuis son introduction en bourse, Amundi a distribué les dividendes (en numéraire) suivants :

	Au titre de l'année 2023 ⁽¹⁾	Au titre de l'année 2022	Au titre de l'année 2021	Au titre de l'année 2020	Au titre de l'année 2019 ⁽²⁾	Au titre de l'année 2018	Au titre de l'année 2017	Au titre de l'année 2016	Au titre de l'année 2015
Dividende net par action (en euros)	4,10	4,10	4,10	2,90	/	2,90	2,50	2,20	2,05
Dividende total (en millions d'euros)	839	836	832	587	/	583	504	443	343
Taux de distribution (en pourcentage)	72,0 %	74,7 %	65,6 %	64,6 %	/	65,3 %	65,5 %	65,0 %	65,0 %

(1) Dividende soumis à l'AG du 24 mai 2024.

(2) Conformément aux recommandations de la Banque Centrale Européenne, le Conseil d'Administration d'Amundi a décidé le 1^{er} avril 2020 de ne pas proposer de distribution de dividende au titre de l'année 2019.

4.5.4 Calendrier 2024 de la communication financière et contacts

Calendrier 2024

- Publication des résultats du T1 2024 : 26 avril 2024
- Assemblée générale de l'exercice 2023 : 24 mai 2024
- Dividende :
 - Détachement du dividende : 3 juin 2024
 - Paiement : à compter du 5 juin 2024
- Publication des résultats du S1 2024 : 26 juillet 2024
- Publication des résultats 9 mois 2024 : 30 octobre 2024

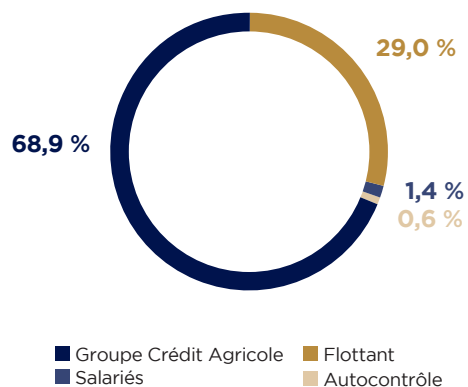
Contacts

- Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière : Cyril Meilland, CFA (investor.relations@amundi.com)
- Site internet : legroupe.amundi.com

4.5.5 Renseignements sur le capital et les actionnaires

Au 31 décembre 2023, le groupe Crédit Agricole détient 68,9 % du capital, les salariés 1,4 % (en hausse compte tenu de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en juillet 2023), le flottant représente 29,0 % et l'auto-détention 0,6 % (conséquence d'une part du programme de rachat d'actions réalisé en 2022 pour couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et d'autre part du contrat de liquidité en cours). Aucun actionnaire ne dispose de droits de vote double.

Au sein du flottant, il s'agit essentiellement d'actionnaires institutionnels dont la répartition géographique est la suivante : les Anglo-Saxons représentent 52 %, les actionnaires français 22 %, le solde est surtout en Europe continentale (16 %) et en Asie.



Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

	31 décembre 2021		31 décembre 2022		31 décembre 2023	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Groupe Crédit Agricole	141 057 399	69,5 %	141 057 399	69,2 %	141 057 399	68,9 %
Salariés	1 527 064	0,8 %	2 279 907	1,1 %	2 918 391	1,4 %
Autocontrôle	255 745	0,1 %	1 343 479	0,7 %	1 247 998	0,6 %
Flottant	60 234 443	29,7 %	59 179 346	29,0 %	59 423 846	29,0 %
NOMBRE D' ACTIONS EN FIN DE PÉRIODE	203 074 651	100,0 %	203 860 131	100,0 %	204 647 634	100,0 %

À noter depuis fin 2022 :

- légère baisse en pourcentage de la détention de groupe Crédit Agricole (liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés de juillet 2023), de 69,2 % du capital à 68,9 %. Pas de changement en nombre de titres ;
- hausse de la participation des salariés de 1,1 % du capital à 1,4 %, conséquence de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 27 juillet 2023 : 0,788 million de titres ont été créés ;
- baisse de l'autodétention de 0,7 % à 0,6 %, liée aux attributions d'actions de performance et aux fluctuations de la détention dans le cadre du contrat de liquidité ;
- en conséquence le flottant s'établit à 29,0 % et l'actionnariat stable (groupe Crédit Agricole + salariés + autocontrôle) à 71,0 %.

Évolution du capital social d'Amundi depuis la cotation (2015)

Date et nature de l'opération	Montant du capital social (en euros)	Nombre d'actions (en unités)
Capital au 31 décembre 2015	418 113 092,5	167 245 237
Augmentation de capital liée à l'apport des activités de Crédit Agricole Immobilier	1 700 580	680 232
Capital au 31 décembre 2016	419 813 672,5	167 925 469
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Pioneer Investments	83 962 732,5	33 585 093
Capital au 31 décembre 2017	503 776 405	201 510 562
Augmentation de capital réservée aux salariés	484 480	193 792
Capital au 31 décembre 2018	504 260 885	201 704 354
Augmentation de capital réservée aux salariés	1 147 377,5	458 951
Capital au 31 décembre 2019	505 408 262,5	202 163 305
Augmentation de capital réservée aux salariés	1 056 620	422 648
Capital au 31 décembre 2020	506 464 882,5	202 585 953
Augmentation de capital réservée aux salariés	1 221 745	488 698
Capital au 31 décembre 2021	507 686 627,5	203 074 651
Augmentation de capital réservée aux salariés	1 963 700,0	785 480
Capital au 31 décembre 2022	509 650 327,5	203 860 131
Augmentation de capital réservée aux salariés	1 968 757,5	787 503
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	511 619 085,0	204 647 634

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Amundi s'élève ainsi à 511 619 085,00 euros, divisé en 204 647 634 actions de 2,5 euros de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées, et de même catégorie :

- Amundi a été créée par la fusion en 2010 des sociétés de gestion d'actifs Crédit Agricole Asset Management et Société Générale Asset Management, à la suite de laquelle le groupe Crédit Agricole détenait 75 % et Société Générale 25 % du capital. Le 7 mai 2014, Crédit Agricole S.A. avait racheté 5 % supplémentaires à Société Générale. Depuis cette date et avant la cotation, Société Générale détenait 20 % du capital d'Amundi et le groupe Crédit Agricole 80 %. Le nombre d'actions d'Amundi n'avait pas évolué depuis la fusion ;
- lors de la cotation le 11 novembre 2015, Société Générale a cédé la totalité de sa participation de 20 %, Crédit Agricole S.A. a cédé 2 % à Agricultural Bank of China et 2,25 % dans le cadre de l'offre publique ; par ailleurs Amundi a procédé à une augmentation de capital réservée à ses salariés de 453 557 actions, soit 0,3 % du capital ;
- le 27 octobre 2016, 680 232 actions nouvelles ont été créées (0,4 % du capital), dans le cadre du rapprochement des activités de gestion spécialisée d'Amundi Immobilier avec Crédit Agricole Immobilier Investors ;
- le 10 avril 2017, 33 585 093 nouvelles actions ont été créées (20 % du capital), dans le cadre du financement de l'acquisition de Pioneer Investments ;
- le 1^{er} août 2018, 193 792 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent alors 0,3 % du capital ;
- le 14 novembre 2019, 458 951 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent 0,5 % du capital ;
- le 17 novembre 2020, 422 648 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent 0,6 % du capital ;
- le 29 juillet 2021, 488 698 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent 0,8 % du capital ;
- le 27 juillet 2022, 785 480 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent 1,1 % du capital.
- le 28 juillet 2023, 787 503 titres ont été créés, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés, qui détiennent 1,4 % du capital.

Tableau récapitulatif des délégations en matière de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale et de leur utilisation au cours de l'exercice 2023.

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafonds	Utilisation au cours de l'exercice 2023
Rachats d'actions	Acheter ou faire acheter des actions de la Société	AG du 18/05/2022 20 ^e résolution Pour une période de : 18 mois Entrée en vigueur : 18/05/2022 Date d'échéance : 17/11/2023 AG du 12/05/2023 21 ^e résolution Pour une période de : 18 mois Entrée en vigueur : 12/05/2023 Date d'échéance : 11/11/2024	Plafond des achats / rachats : 10 % des actions composant le capital social Prix maximum d'achat : 120 euros Montant global maximum affecté au programme de rachat : 1 Md€	cf. section détaillée ci-dessous
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du droit préférentiel de souscription	AG du 12/05/2023 22 ^e résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 12/05/2023 Date d'échéance : 11/07/2025	Plafond nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital existant à la date de l'AG du 12/05/2023 Plafond nominal maximum pour l'émission de titres de créances : 3,5 Md€	Néant
	Émettre des actions et / ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (avec suppression du droit préférentiel de souscription)	AG du 12/05/2023 23 ^e résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 12/05/2023 Date d'échéance : 11/07/2025	Plafond nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital existant à la date de l'AG du 12/05/2023 ⁽²⁾ Plafond nominal maximum pour l'émission de titres de créances : 1,5 Md€	Néant
Opérations en faveur des salariés, du personnel et / ou mandataires sociaux	Augmenter le capital par émission d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AG du 12/05/2023 24 ^e résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 12/05/2023 Date d'échéance : 11/07/2025	Plafond nominal total des augmentations de capital : 1 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration ⁽²⁾	Utilisation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 7 février 2023 (nombre d'actions émises 787 503 actions)
	Attributions d'actions de performance existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux	AG du 10/05/2021 26 ^e résolution Pour une période de : 38 mois Entrée en vigueur : 10/05/2021 Date d'échéance : fixée initialement au 09/07/2024, l'Assemblée générale du 12/05/2023 a privé cette autorisation d'effet à compter du 12/05/2023 à hauteur de sa partie non encore utilisée	Plafond total des actions de performance existantes ou à émettre, attribuées : 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration ⁽¹⁾ Plafond total des actions de performance existantes ou à émettre, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux : 0,1 % au jour de l'Assemblée générale du 10/05/2021	Utilisation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 avril 2023 (452 870 actions attribuées dont 439 890 aux salariés et 12 980 aux dirigeants relevant de la Directive CRDV)
		AG du 12/05/2023 25 ^e résolution Pour une période de : 38 mois Entrée en vigueur : 12/05/2023 Date d'échéance : 11/07/2026	Plafond total des actions de performance existantes ou à émettre, attribuées : 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration ⁽²⁾ Plafond total des actions de performance existantes ou à émettre, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux : 0,1 % du capital social au jour de l'Assemblée générale du 12/05/2023	Néant
Annulation d'actions	Réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AG du 12/05/2023 26 ^e résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 12/05/2023 Date d'échéance : 11/07/2025	Plafond du nombre total d'actions à annuler : 10 % du capital social par période de 24 mois	Néant

(1) Il s'agit d'un plafond global commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation et de celles conférées par les 23^{ème}, 24^{ème} et 25^{ème} résolutions de l'Assemblée générale du 12 mai 2023.

(2) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global des augmentations de capital prévu au paragraphe 2 de la 22^e résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2023 (fixé à 10 % du capital social existant à la date de l'Assemblée générale du 12 mai 2023).

Acquisition par la Société de ses propres actions en 2023

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Amundi, réunie le 12 mai 2023 a, dans sa vingt-et-unième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions d'Amundi et ce, conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Les principales caractéristiques de cette résolution, toujours en vigueur, sont les suivantes :

- l'autorisation a été donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale du 12 mai 2023, soit jusqu'au 11 novembre 2024 ;
- la Société ne pourra, en aucun cas, être amenée à détenir plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ne peut être effectuée à un prix supérieur à 120 euros par action ;
- en tout état de cause, le montant maximum des sommes que la Société peut consacrer au rachat de ses actions ordinaires, ne peut excéder 1 milliard d'euros.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange initiée par la Société, sauf en période d'offre publique visant les titres de la Société, notamment en vue des affectations suivantes :

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce ;
- de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- l'animation du marché de l'action Amundi par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'Assemblée générale d'Amundi devant se tenir le 24 mai 2024 sera appelée à se prononcer sur un renouvellement de son autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions d'Amundi, ce qui permettra de poursuivre le programme de rachat actuellement en cours et dont les informations figurent ci-après.

Informations relatives à l'utilisation du programme de rachat, communiquées à l'Assemblée générale en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration porte à la connaissance de l'Assemblée générale les informations suivantes concernant l'utilisation du programme d'achat d'actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2023, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat ont été destinées à deux objectifs distincts :

- animer le marché du titre par le biais d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement (Kepler Cheuvreux), en conformité avec la pratique de marché admis par l'Autorité des marchés financiers ;
- couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 du Code de commerce.

Les achats ont été effectués :

- conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Amundi réunie le 18 mai 2022 (vingtième résolution), jusqu'au 12 mai 2023 ;
- puis, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Amundi réunie le 12 mai 2023 (vingt-et-unième résolution).

Après avoir obtenu l'autorisation de la BCE, Amundi a lancé un programme de rachat d'actions *via* un mandat conclu avec un prestataire de services d'investissement (Kepler Cheuvreux) afin de couvrir les plans d'attribution d'actions de performance mis en place pour les managers clés du Groupe. Ce programme a été mis en œuvre du 1^{er} août 2022 au 27 septembre 2022. Le nombre d'actions rachetées s'est élevé à 1 million d'actions, représentant 0,49 % du capital social (soit un montant total de 50 800 630 euros sur la base d'un prix moyen de 50,8006 euros). Les actions Amundi concernées sont celles admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FROO04125920.

	Titres d'autocontrôle détenus dans le cadre de :		Total
	Contrat de liquidité	Couverture LTI	
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31/12/2022 (A)	153 707	1 189 772	1 343 479
Pourcentage du capital social détenu par la Société au 31/12/2022	0,07 %	0,58 %	0,66 %
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2023 (B)	1 122 246		1 122 246
Cours moyen d'achat des actions acquises en 2023	56,65 €		56,65 €
Valeur des actions acquises en 2023 évaluée aux cours d'achat	65 571 029,07 €		65 571 029,07 €
Montant des frais de négociation	0 €		0 €
Nombre d'actions cédées (ou livrées dans le cadre du LTI) au cours de l'exercice 2023 (C)	(1 216 389)	(1 338)	(1 216 389)
Cours moyen des actions cédées en 2023	56,99 €	N/A	56,99 €
Valeur des actions cédées en 2023 évaluée aux cours de cession	(69 326 957,18) €	N/A	(69 326 957,18) €
Nombre d'actions effectivement utilisées dans le cadre du contrat de liquidité (achats - cessions) ⁽¹⁾	(94 143)	(1 338)	(94 143)
Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2023 (A) + (B) - (C)	59 564	1 188 434	1 247 998
Pourcentage du capital social détenu par la Société au 31/12/2023	0,03 %	0,58 %	0,61 %
Valeur comptable globale des actions ⁽²⁾	3 669 142,40 €	62 763 324,34 €	66 432 466,74 €
Cours de l'action Amundi au 31/12/2023	61,60 €		

(1) Il s'agit des actions achetées et cédées dans le cadre du contrat de liquidité en 2023.

(2) Les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en titres de transactions et valorisées à chaque arrêté comptable à la valeur de marché (3 669 142,40 euros au 31 décembre 2023). Les actions détenues au titre du programme de rachat d'actions sont valorisées au coût d'achat (62 763 324,34€ au 31 décembre 2023).

Descriptif du programme de rachat des actions Amundi soumis à la prochaine Assemblée générale du 24 mai 2024

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale devant se tenir le 24 mai 2024 de renouveler pour une période de 18 mois l'autorisation de rachat d'actions octroyée au Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le descriptif de ce programme de rachat d'actions se trouve ci-dessous.

Nombre de titres et part du capital détenu directement par Amundi

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions détenues directement par Amundi est de 1 247 998 actions, représentant 0,61 % du capital social.

Répartition par objectif des titres de capital détenus

Au 31 décembre 2023, les actions détenues par Amundi sont réparties comme suit :

- 1 188 434 actions sont destinées à couvrir les engagements pris auprès des salariés dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance ;
- 59 564 actions sont détenues au sein d'un contrat de liquidité en vue d'animer le marché du titre.

Objectifs du programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2024, l'acquisition des actions peut être effectuée à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange initiée par la Société (sauf en période d'offre publique visant les titres de la Société), notamment en vue des affectations suivantes :

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce ;
- de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- l'animation du marché de l'action Amundi par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Montant maximum alloué au programme de rachat, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que, à la date de chaque rachat, le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société à cette date (en tenant compte des opérations l'affectant postérieurement à la date de l'Assemblée générale du 12 mai 2023), soit, à titre indicatif, au 31 décembre 2022, un plafond de rachat de 20 386 013 actions, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion,

de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros. Les titres qu'Amundi se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme de rachat sera de 120 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie). Il est proposé que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions de performance, de division

ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital social ou les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Durée du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions peut être mis en œuvre pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 12 mai 2023.

L'autorisation présentée aux actionnaires lors de cette Assemblée générale prive d'effet, à compter du 12 mai 2023 à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

4.6 INFORMATIONS DIVERSES

4.6.1 Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont décrites dans les comptes consolidés résumés au 31 décembre 2023 en note 9.2.3 « Parties liées ».

Par ailleurs, conformément aux dispositions du 2° de l'article L. 225 37-4 du Code de commerce, le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise tel qu'il sera intégré au document d'enregistrement universel 2023 au chapitre 2 mentionne la conclusion d'une convention relevant du régime de l'article L. 225-38 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice 2022 et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes en date du 31 mars 2024, tel qu'intégré au document d'enregistrement universel 2023 dans le chapitre 8 « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » vous informe de la conclusion de cette convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, décrit ses caractéristiques et modalités essentielles et rappelle également la présence de deux conventions précédemment approuvées lors d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.

4.6.2 Principaux risques et contrôle interne

4.6.2.1 Principaux risques

Conformément aux alinéas 3 et 4 de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée est présentée dans le chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2023.

Par ailleurs, des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise (enjeux RSE, Responsabilité

Sociale de l'Entreprise) pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentées dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2023.

Exerçant fondamentalement une activité de gestionnaire d'actifs, gérant essentiellement des encours pour compte de tiers, Amundi n'est pas exposée directement aux risques liés au changement climatique.

4.6.2.2 Contrôle interne

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont présentées au sein du chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2023.

4.7 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Amundi a annoncé le 7 février 2024 la signature d'un accord ferme pour acquérir Alpha Associates, un gestionnaire d'actifs indépendant proposant des **solutions d'investissement multi-gestion en actifs privés**. Cette acquisition positionnera Amundi comme **un acteur européen de premier plan dans ce domaine**, avec une équipe de plus de **70 experts**, des encours d'environ **20 milliards d'euros**, une **offre de multi-gestion élargie** couvrant la dette privée, l'infrastructure, le *private equity* et le *venture capital*, et une **couverture client et géographique améliorée**. Cela renforcera également les positions d'Amundi sur le marché secondaire des actifs privés, alors que l'environnement de marché rend pertinent ce type de transactions.

Cette acquisition permet d'élargir l'offre d'Amundi en matière de fonds et de solutions d'actifs privés sur-mesure à destination de ses clients institutionnels au niveau mondial. Enfin, elle permet d'accélérer le développement de solutions d'investissement en actifs privés adaptées aux clients individuels.

La combinaison de deux plateformes complémentaires

Fondée en 2004, Alpha Associates est une société de gestion basée à Zurich et dirigée par ses fondateurs, qui est spécialisée dans les solutions d'investissement multi-gestion en actifs privés et gère 8,5 milliards d'euros d'actifs. Alpha Associates met à disposition de plus de 100 clients institutionnels, notamment des fonds de pension et des compagnies d'assurance en Suisse, en Allemagne et en Autriche, des capacités différenciantes en matière de fonds de fonds de dette privée, d'infrastructure et de *private equity*.

Ces capacités seront combinées avec le dispositif existant d'Amundi, qui a plus de 20 ans d'expérience en matière de

multi-gestion d'actifs privés : une équipe dédiée gère ainsi, depuis Paris, 12 milliards d'euros d'actifs pour le compte de clients institutionnels, principalement en France, en Italie et en Espagne.

Suite à cette opération, les activités de multi-gestion actifs privés d'Amundi et d'Alpha Associates seront regroupées au sein d'une nouvelle ligne de métier.

Une offre élargie dans un segment de marché dont la croissance est soutenue par des tendances de long terme

Les marchés d'actifs privés ont été l'un des créneaux les plus dynamiques de la gestion d'actifs ces dernières années, alors que les investisseurs cherchent à diversifier leurs portefeuilles et voient cette classe d'actifs comme une alternative offrant des rendements attractifs avec une volatilité modérée sur la durée.

Les solutions de multi-gestion sont adaptées pour accompagner les investisseurs sur cette voie des actifs privés, car elles permettent d'accéder à un large éventail de styles et d'expertises de gestion, ce qui permet d'accroître la diversification et d'améliorer le profil de risque. Les solutions d'investissement multi-gestion devraient ainsi permettre de proposer également des produits d'actifs privés adaptés aux clients individuels, qui sont aujourd'hui peu investis dans cette classe d'actifs.

Une transaction fortement créatrice de valeur

Cette transaction, conforme à la discipline financière d'Amundi et en ligne avec son plan stratégique, sera fortement créatrice de valeur grâce aux synergies de revenus et au potentiel de croissance. Le retour sur investissement sera supérieur à 13 % après la finalisation de l'opération, en incluant les synergies de revenus.

Cette transaction a été finalisée le 2 avril 2024.

4.8 ANALYSE DES RÉSULTATS D'AMUNDI (SOCIÉTÉ MÈRE)

En 2023, le **produit net bancaire** d'Amundi (société mère) s'élève à 1 198 millions d'euros contre 968 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 230 millions d'euros.

Il est composé principalement :

- des revenus sur titres de participation pour 1 327 millions d'euros au titre des dividendes perçus en provenance des filiales d'Amundi,
- de la marge d'intérêt pour - 131 millions d'euros.
- du résultat des portefeuilles de négociation, de placement et assimilés pour + 5 millions d'euros

Les **charges générales d'exploitation** s'élèvent à 46 millions d'euros en 2023.

Compte tenu de ces éléments, le **résultat brut d'exploitation** ressort à 1 151 millions d'euros en 2023, en hausse de + 252 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022. Cela s'explique principalement par la hausse des dividendes des titres de participation des filiales du Groupe (+ 413 millions d'euros), par la marge d'intérêt plus faible de - 116 millions d'euros et par une baisse de la valeur boursière des portefeuilles de négociation, de placement et assimilés de - 58 millions d'euros.

Le **résultat courant avant impôt** s'élève à 1 151 millions d'euros.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, Amundi enregistre un **produit net d'impôt sur les bénéfices** de 33 millions d'euros.

Au total, le **résultat net** d'Amundi est un bénéfice de 1 184 millions d'euros en 2023 contre un bénéfice de 930 millions d'euros en 2022.

Nature des indications	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Capital en fin d'exercice (en euros)	505 408 263	506 464 883	507 686 628	509 650 328	511 619 085
Nombre d'actions émises	202 163 305	202 585 953	203 074 651	203 860 131	204 647 634
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Revenus nets	621 783	348 261	955 084	967 622	1 197 761
Résultat avant impôt, amortissement et provisions	570 764	306 678	914 916	899 738	1 151 292
Impôts sur les bénéfices	(3 380)	17 298	5 543	30 640	32 577
Résultat après impôts, amortissements et provisions	567 445	323 976	920 451	930 353	1 183 860
Montant des bénéfices distribués		587 499	832 606	835 827	839 055
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	2,81	1,60	4,53	4,56	5,78
Résultat après impôt, amortissements et provisions	2,81	1,60	4,53	4,56	5,78
Dividende attribué à chaque action	⁽¹⁾	2,90	4,10	4,10	4,10
PERSONNEL					
Effectif moyen du personnel	12	9	9	11	11
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	1 751	2 946	4 495	5 408	1 807
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en milliers d'euros)	451	566	1 704	1 628	625

(1) Conformément aux recommandations de la Banque centrale européenne, le 1^{er} avril 2020 Amundi a annoncé ne pas proposer de distribution de dividende au titre de l'exercice 2019, lors de l'AG du 12 mai 2020.

4.9 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées		5	5	4	19	33			1		5	6
Montant total des factures concernées HT ou TTC		66	3	32	(46)	55			3		149	152
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		ns	ns	ns	ns	ns						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice									ns		ns	ns
(B) FACTURES EXCLUES DU A RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre des factures exclues						0						0
Montant des factures exclues												
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT RÉFÉRENCE UTILISÉS												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						> 30 jours						> 30 jours

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.